

Chambre des communes CANADA

Comité permanent du patrimoine canadien

CHPC • NUMÉRO 016 • 2^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le lundi 27 avril 2009

Président

M. Gary Schellenberger



Comité permanent du patrimoine canadien

Le lundi 27 avril 2009

● (1530)

[Traduction]

Le vice-président (M. Pablo Rodriguez (Honoré-Mercier, Lib.)): Bonjour à tous. Bienvenue.

Avant de commencer avec la SRC, je viens juste de recevoir une motion envoyée, si j'ai bien compris, vendredi par Mme Dhalla.

Madame Dhalla.

Mme Ruby Dhalla (Brampton—Springdale, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Vendredi, j'ai envoyé ma motion pour qu'elle soit traitée en comité aujourd'hui. Il s'agit d'inviter le président du CRTC, M. von Finckenstein, à se présenter au comité. Les membres du comité se souviendront qu'il y a quelques semaines, j'avais soulevé cette question lors d'une réunion, après que M. von Finckenstein est venu témoigner au comité, et je crois que tout le monde était d'accord pour le convoquer de nouveau.

Lorsque le président a comparu au comité, il a déclaré, lorsque je l'ai interrogé sur les positions de CanWest et de CTV relativement à leur engagement à la programmation locale si les tarifs de distribution étaient appliqués... J'ai regardé les transcriptions des audiences du CRTC où CTV et CanWest ont comparu, et leurs représentants déclarent qu'ils s'engageraient à fournir une programmation locale si les tarifs de distribution étaient appliqués.

Il y a donc une divergence entre les propos du président devant le comité et ce qui a été dit dans ces audiences et je crois qu'il faudrait mettre les pendules à l'heure. Je ne sais pas s'il y a eu un malentendu. Je crois que les membres du comité reconnaîtront que CanWest et CTV sont venus comparaître ici et ont déclaré leur engagement envers la programmation locale. Dans le cadre de notre étude, il faut faire la lumière sur cette question pour que personne ne soit induit en erreur, et j'aimerais éclaircir cette confusion, ou ce malentendu.

Le greffier m'a signalé que le président du CRTC avait été convoqué au comité pour le mois de mai, donc il va comparaître. Mais je crois qu'il est important d'avoir le soutien de tous les membres de comité sur cette motion, pour nous assurer de faire la lumière sur la situation et d'avoir la vérité. De cette façon, lorsque nous fournirons nos recommandations au gouvernement, nous aurons une bonne idée des positions de toutes les parties.

Le vice-président (M. Pablo Rodriguez): Merci, madame Dhalla.

Je crois que tout le monde doit maintenant avoir une copie de la motion dans les deux langues.

Monsieur Angus.

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Merci, monsieur le président.

Je remercie ma collègue d'avoir proposé sa motion, parce que nous avons tous beaucoup de questions. Je m'inquiète un peu que l'on en parle maintenant, parce que lorsque j'ai entendu les témoignages de CanWest et de CTV, je n'ai pas très bien compris leur réel engagement. J'hésite un peu à faire revenir M. von Finckenstein en ce moment et à le mettre sur la sellette, car nous avons beaucoup de questions à lui poser d'ici la fin de ce rapport.

Je suis tout à fait favorable à l'esprit de la motion. Il va revenir. Mais il faut préciser un peu la situation pour pouvoir tirer parti au maximum de sa comparution. Je propose que nous mettions la motion de côté pour l'instant et que nous lui demandions de revenir lorsque nous serons prêts, parce que nous aurons alors beaucoup de questions à lui poser.

(1535)

Le vice-président (M. Pablo Rodriguez): Monsieur Del Mastro. Je ne veux pas passer trop de temps sur cette question. M. Lacroix est avec nous.

M. Dean Del Mastro (Peterborough, PCC): Je suis d'accord avec les propos de M. Angus. Nous sommes impatients que M. von Finckenstein comparaisse de nouveau au comité, comme prévu, à la fin du mois de mai. Mais j'aimerais permettre aux témoins qui doivent comparaître d'ici là de venir, afin qu'on puisse lui poser un éventail plus large de questions.

Merci.

Mme Ruby Dhalla: Le greffier me signale qu'il doit venir comparaître au comité le lundi 25 mai. Je pourrais changer ma motion pour qu'elle se lise « le lundi 25 mai » plutôt que « dès que possible ». Je crois qu'il est important que tous les membres du comité appuient la motion.

Le vice-président (M. Pablo Rodriguez): Vous proposez donc un amendement.

Mme Ruby Dhalla: Nous pouvons remplacer les mots « dès que possible » par « lundi 25 mai », puisque c'est la date de sa comparution.

Le vice-président (M. Pablo Rodriguez): En effet, mais il vient pour discuter de cette question parmi d'autres choses. C'est ce que vous voulez dire?

Mme Ruby Dhalla: Oui.

Le vice-président (M. Pablo Rodriguez): Il s'agit donc d'un amendement favorable, puisqu'il vient de la personne qui a proposé la motion. Est-ce que ça va?

Madame Lavallée.

[Français]

Mme Carole Lavallée (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ): Merci beaucoup, monsieur le président, de me reconnaître.

Cette motion m'embête un peu. Qu'on l'adopte ou qu'on la rejette, le résultat sera exactement le même: le président du CRTC va comparaître et on pourra lui poser toutes nos questions, y compris les questions très légitimes de Mme Dhalla.

Alors, je vais voter en faveur de cette motion parce que de toute façon, il sera là. Cependant, je voudrais qu'on comprenne que tel est le sens de mon vote.

Le vice-président (M. Pablo Rodriguez): D'accord, c'est bien compris.

Peut-on l'amender pour tenir compte du 25 mai?

[Traduction]

D'accord? Nous allons modifier la motion pour y inclure la date du 25 mai. Le reste demeure tel quel.

Monsieur Angus.

M. Charlie Angus: Je ne veux pas traîner sur ce sujet, parce qu'il faut passer à autre chose. La seule chose qui me dérange, c'est qu'on semble insinuer dans la motion que l'on pense que M. von Finckenstein nous a induit en erreur. Nous ne savons pas quelles seront les réponses à nos questions, et j'aimerais laisser planer le doute. Il viendra le 25 mai et nous pourrons lui poser les questions que nous voulons. Dire qu'il revient pour nous expliquer des écarts entre des témoignages laisserait entendre, me semble-t-il, que le comité ne le croit pas. J'ai beaucoup de questions à poser à M. von Finckenstein.

Je m'en remets à la volonté du comité, mais j'aimerais mieux laisser les choses telles qu'elles sont. Pour l'instant, il vient au comité, et si pour une raison ou une autre il décide de ne pas le faire, alors nous pourrons adopter une motion ferme.

Le vice-président (M. Pablo Rodriguez): D'accord.

Mme Ruby Dhalla: Nous pourrons mettre la motion aux voix juste après cela, parce que je sais qu'il y a un témoin parmi nous, mais il est clair qu'il y a des écarts entre les témoignages, monsieur Angus. J'ai très attentivement consulté les transcriptions du CRTC. J'ai relu les questions que je lui ai posées lorsqu'il a témoigné. Je crois que la première fois que nous en avons parlé entre nous, tout le monde a convenu qu'il y avait une certaine confusion entre ce qu'il a dit au comité et ce qui apparaît dans les transcriptions.

Il faut nous assurer que, lorsqu'il comparaît au comité, nous puissions lui poser cette question, je demande donc le soutien de tous les membres du comité pour qu'il soit convoqué le 25 mai.

Le vice-président (M. Pablo Rodriguez): Je crois que nous sommes prêts à voter. M. Lacroix est avec nous.

Vous avez proposé un amendement à la motion. Êtes-vous d'accord pour changer la motion pour inclure le 25 mai?

(L'amendement est rejeté.)

Le vice-président (M. Pablo Rodriguez): Au sujet de la motion principale, tous ceux qui sont pour?

[Français]

Qui sont ceux qui veulent que nous convoquions le président du CRTC? Nous votons sur la motion.

[Traduction]

Ceux qui sont contre?

Il viendra comparaître de toute façon le 25 mai, et nous pourrons lui poser les questions que nous voulons.

(La motion est adoptée.)

[Français]

Le vice-président (M. Pablo Rodriguez): Monsieur Lacroix, merci beaucoup pour votre patience et merci d'être ici avec nous aujourd'hui.

[Traduction]

Vous serez très bref, monsieur Angus?

M. Charlie Angus: Oui, monsieur le président.

Je suis désolé de vous interrompre, parce que le comité veut commencer ses travaux. Il est très important de parler de la SRC aujourd'hui, compte tenu des coupures récentes, et de ce qui nous attend, et j'aimerais donc que l'on ait deux séries complètes de questions, plutôt que de s'arrêter à la deuxième série? Je crois que c'est notre seule chance de traiter de la SRC, et j'aimerais bien que l'on y consacre les deux heures.

Le vice-président (M. Pablo Rodriguez): Très bien, nous consacrerons les deux heures sur ce sujet. Je crois que c'est ce qu'il faut faire.

Moins il y aura de rappels au Règlement, plus il y aura de temps pour les questions.

On me dit que le texte de M. Lacroix durera un peu plus de 10 minutes, sans doute une quinzaine, si les membres du comité sont d'accord

Monsieur Lacroix, c'est à vous.

• (1540)

M. Hubert T. Lacroix (président-directeur général, CBC/Radio-Canada): Monsieur le président, merci beaucoup.

J'ai beaucoup de choses à dire. C'est pour cela que je vais parler 15 minutes plutôt que 10.

[Français]

Monsieur le président, membres du comité, bonjour.

Il y a presque un an, je me suis présenté ici pour vous parler des plans et priorités de CBC/Radio Canada. En fait, je vous avais alors présenté mes trois priorités, ce nous appelons chez nous mes trois « P »: nos personnes, notre programmation et notre planification stratégique.

Ces priorités n'ont pas changé, mais notre environnement est devenu substantiellement plus compliqué. L'effondrement de la publicité à la télévision au cours des six à huit derniers mois a considérablement amputé les budgets d'exploitation des radio-diffuseurs canadiens, tant privés que publics, et évidemment, CBC/Radio Canada n'a pas été épargnée.

La nécessité pour tous de réduire les coûts afin de refléter cette réalité diminue la capacité des radiodiffuseurs de continuer à offrir les niveaux de service auxquels les Canadiens en sont venus à s'attendre. Cela est particulièrement vrai pour la radiodiffusion locale.

Cet après-midi, je n'ai pas l'intention de faire de chantage.

[Traduction]

Je ne suis pas ici cet après-midi pour vous faire chanter.

[Français]

En fait, j'aimerais plutôt commencer par exprimer une de mes convictions les plus profondes: CBC/Radio Canada doit rester profondément enracinée dans les régions.

[Traduction]

CBC/Radio-Canada doit rester profondément enracinée dans les régions.

[Français]

Nous jouons un rôle clé dans la vie sociale, culturelle et démocratique de ce pays, et pour ce faire, nous devons être présents dans les communautés canadiennes. C'est de cette façon que nous permettons aux enjeux et aux défis auxquels sont confrontés les gens dans une communauté d'être entendus et partagés par les autres communautés, partout au pays. Cette identification à la vie des personnes des autres communautés est l'essence même de l'identité nationale, l'essence même du mandat de CBC/Radio Canada. Et cela restera pour nous une priorité tant que j'occuperai le poste de président-directeur général de CBC/Radio Canada. Donc, je ne suis pas ici pour faire des menaces et vous dire que nous allons nous retirer des régions. Je veux cependant crier haut et fort pour que vous réalisiez que l'efficacité avec laquelle nous offrons nos services aux Canadiens dans toutes les régions du Canada est déterminée en grande partie par la structure de notre financement et l'étendue de notre mandat. C'est de cela que je veux vous parler aujourd'hui.

[Traduction]

Comment financer notre mandat? C'est vrai que CBC/Radio-Canada reçoit des contribuables un peu plus de un milliard de dollars par année. Tous les représentants des radiodiffuseurs et des câblodistributeurs qui se sont retrouvés ici même au cours des deux dernières semaines en ont parlé. Chaque fois qu'on veut nous refuser l'accès aux initiatives de financement supplémentaire du gouvernement ou du CRTC ou qu'on veut critiquer nos services, on commence avec les crédits du gouvernement.

Mais ces radiodiffuseurs et ces câblodistributeurs ne vous disent pas, dans leurs exposés, que CBC/Radio-Canada a également un mandat en vertu de la Loi sur la radiodiffusion, un mandat que personne d'autre n'a — offrir une gamme incroyable d'émissions et de services aux Canadiens aux quatre coins du pays, sur six fuseaux horaires et en deux langues officielles. Maintenant que les sources de revenu commercial représentent le tiers de notre budget total, nous avons beaucoup moins d'argent pour remplir ce mandat que la dernière fois que j'étais ici, il y a moins d'un an.

Nous avons dû faire des choix difficiles au cours des derniers mois et je n'ai pas eu de plaisir à faire ces choix. Nous n'avons simplement aucun moyen de nous retrouver avec un manque à gagner de 171 millions de dollars sans toucher à tous nos services, y compris nos services régionaux.

Mais vous devriez savoir qu'en essayant d'équilibrer notre budget, nous avons protégé la radiodiffusion régionale de façon disproportionnée par rapport au reste de la Société. CBC consacre 38 p. 100 de son budget total pour les services régionaux, même si 20 p. 100 de toutes les compressions seront effectuées dans les régions. Radio-Canada consacre 18 p. 100 de son budget pour les services régionaux, même si les compressions dans les régions ne représentent que 14 p. 100 des compressions globales.

Nous avons quand même maintenu notre présence géographique presque intacte. C'est le choix que nous avons fait — réduire un peu plus dans les réseaux pour protéger du mieux que nous pouvions les régions. Est-ce que ça veut dire que je suis content d'enlever sept postes à Sudbury ou six à Sydney ou sept à Windsor? Certainement pas. Nous retirons de ces stations des employés intelligents, dévoués et passionnés et nos services en seront touchés.

Et pour vous donner un bref aperçu de l'impact que cela aura, laissez-moi vous citer un courriel que j'ai reçu de l'une de nos employées qui travaille à l'émission d'information du matin à CBC Cap-Breton. Je ne crois pas pouvoir l'exprimer mieux qu'elle et je vais simplement lire quelques phrases de son courriel.

J'ai de la peine pour CBC et pour la perte qu'en subira le Canada qui ne le réalise pas encore. Je suis tellement triste que je peux imaginer qu'un jour personne ne racontera l'histoire de la fillette de 10 ans dans une petite communauté de Cap-Breton qui a décidé d'enlever les déchets sur un terrain de pique-nique parce qu'elle était inquiète pour les chevreuils qui marchent « pieds nus » dans le champ. Personne n'organisera des forums et ne provoquera des discussions sur des questions importantes pour les communautés qui se vident de leurs concitoyens. Personne ne donnera voix aux citoyens ordinaires.

Si nous avions plus de ressources, ou si les mesures que nous avons prises nous donnaient une certaine souplesse de façon prolongée, ou si nos revenus commerciaux redevenaient de façon permanente ce qu'ils ont déjà été, j'aimerais remettre des personnes et investir de l'argent dans les régions. Comme je l'ai déjà mentionné, le lien que nous avons avec les régions au Canada est un élément important de notre mandat.

Au cours des dernières semaines, de nombreuses rumeurs ont circulé sur le fait que le gouvernement envisage d'appuyer d'une certaine façon la radiodiffusion locale. J'ai bien peur de ne pas en savoir beaucoup plus que vous à propos de ces rumeurs, mais ce que je peux vous dire, c'est que nous accueillerions favorablement de la part du gouvernement tout appui financier qui nous permettrait de renforcer notre présence régionale et de réinvestir dans les régions.

• (1545)

Mais il y a un problème plus important. Le modèle économique sur lequel fonctionne la télévision généraliste, tant publique que privée, n'est plus viable. Il ne fonctionne plus depuis plusieurs années. La crise économique actuelle n'a fait qu'accélérer ce qui était déjà un déclin constant de la valeur de la publicité à la télévision. Pour CBC/Radio-Canada, les problèmes économiques actuels sont particulièrement frustrants parce qu'ils surviennent à un moment où nos services connaissent une croissance et une popularité extraordinaires auprès des Canadiens. Vous trouverez plus d'information sur ce sujet dans le mémoire que nous vous avons fait parvenir la semaine dernière. Ces succès sont de plus en plus menacés à cause d'un modèle de financement qui ne suffit plus pour nous permettre d'offrir tous les services que les Canadiens veulent de leur radiodiffuseur public.

[Français]

Alors, où sont les pistes de solution? Une partie de la solution réside notamment dans des mesures pour appuyer, entre autres choses, les émissions canadiennes originales de qualité, diffusées sur une multitude de plateformes et présentées en primeur aux heures de grande écoute. Le Fonds des médias du Canada, dont on a annoncé la création récemment, s'articule autour de ces préoccupations. Tout au long de l'élaboration des lignes directrices de ce fonds, il sera important de ne pas dévier de ces orientations.

Une autre partie de la solution serait de donner aux télédiffuseurs généralistes l'accès aux droits de distribution, aux mêmes revenus provenant des droits d'abonnement dont profitent les chaînes spécialisées depuis des années. Comme nous l'avons répété à maintes reprises devant le CRTC, nous croyons que les droits de distribution devraient être reliés à des priorités précises aux yeux du conseil — comme l'amélioration des services locaux —, et que cela devrait être intégré aux conditions de licence d'un radiodiffuseur.

Enfin, il y a le Fonds pour l'amélioration de la programmation locale du CRTC. Nous croyons que ce fonds contribuera à améliorer les services locaux s'il reste axé sur les petits marchés, contient des initiatives et force l'engagement de chaque radiodiffuseur à investir dans des communautés spécifiques. Pour CBC/Radio-Canada, l'accès à ce fonds est vital. Il pourrait nous permettre d'améliorer notre programmation dans huit stations de langue anglaise et douze stations de langue française, en fonction des règles déjà annoncées. D'ailleurs, nos plans et budgets pour 2009-2010 reposent sur notre accès au fonds selon ces fameuses règles déjà annoncées. Tout changement aux règles ou à notre admissibilité à ce fonds aura un impact majeur sur nos plans.

(1550)

[Traduction]

Ces solutions aideraient tous les télédiffuseurs généralistes, publics et privés. Toutefois, pour le radiodiffuseur public, il y a quelque chose d'autre. Nous avons besoin d'un nouveau contrat avec les Canadiens, un protocole d'entente qui établirait clairement les priorités des Canadiens pour leur radiodiffuseur public et les ressources nécessaires pour atteindre ces objectifs. Sans cela, nous devons concentrer nos efforts pour trouver sur le marché les ressources qui nous manquent pour faire fonctionner tous nos services, mais sans avoir la souplesse dont disposent les radiodiffuseurs commerciaux. La crise économique actuelle met en évidence le problème. Contrairement aux autres radiodiffuseurs, CBC/Radio-Canada n'a pas accès aux marchés des capitaux ou à des emprunts commerciaux pour gérer ses flux de trésorerie. En période de déclin économique, cela signifie que la Société ne peut utiliser une marge de crédit pour réduire l'impact de la chute des revenus et se sortir intelligemment d'un ralentissement. Cela signifie que pour chaque dollar de revenu perdu, la Société doit immédiatement couper un dollar pour équilibrer son budget au cours du même exercice financier.

En gelant les dépenses et en coupant les coûts, nous avons été capables d'atteindre l'équilibre financier pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars. Mais pour 2009-2010, face à un manque à gagner projeté de 171 millions de dollars, nous ne pouvions tout simplement pas équilibrer notre budget sans faire des compressions majeures. Comme vous le savez, j'ai annoncé une réduction de 800 postes dans toute la Société. De plus, nous préparons des plans pour essayer de générer 125 millions de dollars de fonds supplémentaires en monétisant certains de nos actifs.

Vendre des actifs pour équilibrer notre budget, vendre des actifs pour, en réalité, payer les coûts liés aux compressions d'effectifs et pour payer des indemnités de départ, ce n'est pas la meilleure décision de gestion, mais nous n'avons pas d'autre choix.

[Français]

Certaines émissions ont donc dû être supprimées. Le personnel a été réduit dans de nombreuses stations. En toile de fond à ces compressions, nous avons tenté de protéger autant que possible certaines de nos priorités, soit conserver notre radio sans publicité; améliorer nos nouveaux médias; protéger notre présence régionale;

maintenir notre programmation canadienne distinctive et protéger nos initiatives transculturelles.

Je ne suis pas très heureux de ce que nous avons dû faire et je sais que beaucoup de Canadiens et Canadiennes s'inquiètent des effets des réductions de services dans leurs communautés respectives. Je dois vous mentionner que nous travaillons en étroite collaboration avec nos employés et nos syndicats pour trouver des idées afin de réduire l'impact de ces compressions sur nos services et notre personnel. Les derniers mois m'ont démontré, encore une fois, que nos employés constituent notre actif le plus important et que nous devons faire tout notre possible pour les conserver à notre emploi. Chez nous, chaque personne est importante et c'est à chacune d'elles que revient le crédit de la livraison, jour après jour, d'émissions distinctives et rassembleuses, dans un environnement incertain, changeant et difficile. Toutes ces personnes méritent notre respect et notre appui.

Trois principes clés ont servi de base à nos décisions. Premièrement, CBC/Radio-Canada continuera à concentrer ses efforts en vue de se transformer en une entreprise de contenu plutôt que de demeurer un simple radiodiffuseur. Deuxièmement, CBC/Radio-Canada cherchera à rester le plus important créateur et distributeur de contenu canadien sur toutes les plateformes utilisées par les Canadiens. Troisièmement, nous voulons rester profondément enracinés dans les régions, conformément à l'engagement dont j'ai parlé plus tôt.

[Traduction]

Nous ne sommes plus simplement un radiodiffuseur avec des composantes médias individuelles pour la radio, la télévision et Internet. Nous sommes une entreprise de contenu intégré.

Laissez-moi vous donner un exemple. Au cours de la dernière élection fédérale, nous avons diffusé des analyses, des profils et des reportages à la radio et à la télévision, mais sur Internet, les Canadiens pouvaient en obtenir beaucoup plus: diffusion audio et vidéo en mode continu, profils et résultats détaillés pour chaque circonscription à partir d'une carte interactive. Le site Reality Check mettait à l'épreuve les promesses et les déclarations des candidats. Le site Voter Tool Kit fournissait de l'information précise et indiquait où et comment les Canadiens pouvaient voter.

Internet a permis au radiodiffuseur public de devenir un forum public. Des milliers de personnes ont débattu des enjeux locaux dans des forums créés dans chaque circonscription. Plus de 10 000 commentaires ont été affichés sur ce site seulement. Le site En ligne, Citoyens a regroupé les francophones de partout au pays dans des discussions politiques sur les enjeux. Les Canadiens ont proposé des questions directement aux candidats et ont affiché des milliers de photos et de vidéos. Les débats sur les enjeux ont amené les Canadiens à afficher plus d'un quart de million de messages sur nos sites. C'est ce que j'appelle s'impliquer politiquement.

Le soir des élections, nos sites Web étaient une autre source pour obtenir des résultats instantanés. Près de quatre millions de pages Web ont été visionnées sur le site Canada Votes de CBC.ca le jour des élections seulement. Le site Web de Radio-Canada a connu sa troisième journée de trafic le plus élevé de toute son histoire. Notre auditoire a même dépassé nos frontières. Grâce à la diffusion en continu, plus de 10 000 personnes à l'étranger ont pu suivre en direct la couverture des élections.

Tout cela, en plus de nos auditoires à la radio et à la télévision...

(1555)

[Français]

Le vice-président (M. Pablo Rodriguez): Je m'excuse, mais je vais devoir vous demander de conclure votre exposé en une minute. Nos députés ont bien hâte de vous poser des questions.

[Traduction]

M. Hubert T. Lacroix: Avec plaisir.

Avec les ressources à notre disposition, nous devons cependant faire des choix. Nous devons équilibrer nos priorités. Combien de ressources devrions-nous consacrer aux émissions régionales? Il y a des questions de plus grande envergure, plus stratégiques. Dans l'environnement actuel pour la radiodiffusion, est-ce le bon moment d'envisager d'éliminer la publicité à la Télévision de Radio-Canada et à CBC Television? Si c'est le cas, d'où proviendraient les revenus nécessaires pour remplacer la publicité? Quelle sorte de solution à long terme envisagerait le gouvernement pour que nous puissions continuer à offrir les services que les Canadiens désirent si nous n'avions pas accès à nos revenus commerciaux?

[Français]

C'est avec plaisir que je vais maintenant écouter vos commentaires sur les défis auxquels nous faisons face et que je tenterai de répondre à vos questions.

Merci.

Le vice-président (M. Pablo Rodriguez): Merci beaucoup, monsieur Lacroix.

J'informe les membres du comité que je serai très strict en ce qui concerne la durée des interventions. Il va falloir se limiter à cinq minutes, de façon à pouvoir faire le plus grand nombre possible de tours.

Madame Dhalla.

[Traduction]

Mme Ruby Dhalla: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie également notre témoin.

Je sais que les Canadiens, notamment les personnes âgées et aussi des familles, tiennent énormément à CBC/Radio-Canada. Dans ma circonscription de Brampton—Springdale, j'ai été inondée de demandes, à la fois par courriel et par téléphone, pour que le gouvernement sauve CBC/Radio-Canada, car c'est un élément fondamental de notre société.

J'en viens directement à ma question, car le président nous a imposé des limites de temps très strictes.

Premièrement, nous savons que le ministre a déclaré publiquement qu'il avait initié des discussions avec des radiodiffuseurs privés partout au pays au sujet de la crise de ce secteur. En tant que président de CBC/Radio-Canada, avez-vous participé à ces discussions? Avez-vous été contacté? Y a-t-il eu des consultations ces derniers mois au sujet de la crise actuelle?

M. Hubert T. Lacroix: En tant que président de CBC/Radio-Canada, je rencontre le ministre régulièrement. Nous avons des conversations sur CBC/Radio-Canada, sur notre secteur, sur des questions qui touchent CBC/Radio-Canada et d'autres diffuseurs publics. Ces conversations sont toujours en cours.

Mme Ruby Dhalla: Est-ce qu'il s'agit de discussions en tête-à-tête ou faites-vous partie d'un groupe constitué d'autres radiodiffuseurs, de radiodiffuseurs privés?

M. Hubert T. Lacroix: Nous avons des discussions en tête-à-tête, ou avec du personnel de CBC/Radio-Canada, et des gens de l'entourage du ministre.

Mme Ruby Dhalla: Le ministre a déclaré à la Chambre que même si le gouvernement avait fourni à CBC/Radio-Canada le financement de transition demandé, il y aurait quand même eu plusieurs emplois perdus, c'est-à-dire 800. Si le gouvernement avait fourni ce financement de transition, seriez-vous dans la situation difficile que vous nous avez décrite aujourd'hui, la situation dont nous ont parlé les employés de CBC/Radio-Canada partout au pays? Ces emplois auraient-ils été perdus, ou est-ce que le financement de transition aurait permis de sauver CBC/Radio-Canada?

M. Hubert T. Lacroix: Quand nous avons commencé à voir que les recettes publicitaires diminuaient, surtout à la télévision, nous avons cherché des solutions. Nous avons commencé à parler de souplesse financière. Ce financement de transition s'inscrit dans la souplesse financière. Il y avait un objectif, un objectif important. Il nous aurait aider à réduire le nombre d'emplois perdus à CBC/Radio-Canada. Nous aurions pu agir rapidement, plutôt que d'avoir à vendre nos actifs. Nous estimons que nous perdons environ 3 millions de dollars par semaine tant que nous n'avons pas accès à ces fonds, et cela nuit à notre budget.

Deuxièmement, ce financement nous aurait permis de gagner du temps, de sorte que notre plan d'incitatif à la retraite volontaire aurait été plus généreux, et nous aurions fait preuve de parcimonie. Cependant, sans un financement permanent, CBC/Radio-Canada n'aurait pas pu sauver ces 800 emplois. Le financement de transition aurait permis de réduire le nombre d'emplois touchés par ce ralentissement.

● (1600)

Mme Ruby Dhalla: Quand vous avez fait votre analyse sur la souplesse que vous aurait permis ce financement de transition... Vous dites que cela aurait permis de réduire le nombre d'emplois perdus. Combien d'emplois auraient été sauvés si vous aviez reçu ce financement de transition?

M. Hubert T. Lacroix: Il m'est très difficile de vous répondre précisément, madame, en raison des mesures que nous avons prises et appliquées, je parle de l'incidence générale de tout cela sur CBC/Radio-Canada, et pas uniquement sur les emplois. Ce que nous voulions faire, avec ce financement de transition, c'était réduire le nombre d'emplois perdus.

Mme Ruby Dhalla: Il me reste deux minutes. J'aimerais vous poser ma dernière question, la plus importante.

Les conservateurs ont déclaré à plusieurs reprises qu'ils avaient fourni à CBC/Radio-Canada le financement le plus important de l'histoire. D'après mes recherches, les crédits pour CBC/Radio-Canada augmentent chaque année conformément aux lignes directrices du Conseil du Trésor, et l'augmentation de 1,5 p. 100 s'applique à toutes les sociétés de la Couronne et aux ministères du gouvernement. Est-il exact que CBC/Radio-Canada reçoit du financement du gouvernement uniquement parce que la Société est considérée comme une société de la Couronne ou un ministère du gouvernement? Est-il exact que la Société n'a reçu aucune augmentation du financement pour ses opérations ou sa programmation, mais uniquement pour les salaires?

M. Hubert T. Lacroix: Je ne sais pas si je comprends bien votre question, mais laissez-moi vous expliquer en quoi consistent les crédits. Nos crédits cette année représentent environ 1,1 milliard de dollars. C'est environ 64,8 millions de moins que l'année dernière, mais il faut inclure les 60 millions que nous n'avons pas encore touchés

Mme Ruby Dhalla: De combien est cette diminution?

M. Hubert T. Lacroix: C'est une diminution d'environ 64 millions, mais il ne s'agit que des chiffres qui sont présentés. Je ne dis pas que notre budget a diminué de 64,8 millions. Les 60 millions que nous espérons recevoir après notre intervention auprès du Conseil du Trésor dans quelques jours s'ajouteront à ce chiffre. Il y a eu une diminution de 2 millions de dollars à cause du financement non renouvelable du programme Le contenu canadien en ligne — c'est un programme qui n'a pas été renouvelé — et le budget de 2007 a diminué de 2,8 millions après l'examen des dépenses.

Donc, en réalité, si vous ajoutez le financement renouvelé de 60 millions, en dollars constants, nous avons environ 400 millions de dollars de moins qu'en 1990. En ce qui concerne le crédit de base, il n'a pas changé depuis 1996-1997.

Mme Ruby Dhalla: Mais vous avez moins d'argent.

M. Hubert T. Lacroix: Oui, en dollars constants.

[Français]

Le vice-président (M. Pablo Rodriguez): Madame Lavallée.

Mme Carole Lavallée: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie beaucoup M. le président de CBC/Radio-Canada.

Je vais poursuivre sur la perte de revenus de Radio-Canada dont vous avez parlé. Votre document contient une excellente explication à la page 11. On voit très bien que les crédits gouvernementaux à CBC/Radio-Canada ont chuté de près de 400 millions de dollars depuis 1990. C'est un très bon document. On voit très bien que vous avez subi des pertes importantes et que vous devez procéder à 800 mises à pied. Ce n'est pas rien.

On sait que plusieurs messages ont été envoyés à ce gouvernement conservateur. En février 2008, ce même comité, qui n'était pas composé des mêmes personnes, a déposé à la Chambre un rapport. Le consensus auquel en était arrivé le comité ainsi que vos demandes étaient clairs: tout le monde demandait à ce gouvernement conservateur un financement stable sur sept ans, assorti de conditions et d'un protocole d'entente, pour vous permettre de savoir où vous alliez d'année en année, sans attendre à la dernière minute.

On demandait ensuite un financement de 40 \$ par habitant. J'ai fait le calcul: avec la population actuelle, cela donne environ 1,3 milliard de dollars.

Vous demandiez également qu'on ajoute de façon permanente les fameux 60 millions de dollars que vous allez toujours quêter et que vous irez quêter dans quelques jours au Conseil du Trésor. Même si le ministre a donné sa parole, je n'ai pas l'impression que vous avez reçu une réponse officielle concernant ce montant supplémentaire et bizarroïde de 60 millions de dollars.

Effectivement, ce comité demandait trois grandes conditions, dont 1,374 milliard de dollars, ce qui représente 41,83 \$ par habitant. Le message était clair. Il l'était aussi quand vous avez demandé à la chambre de commerce une marge de crédit.

Vous avez écrit au premier ministre, vers la fin de février, pour lui demander une rencontre. Or, vous n'avez pas encore reçu d'accusé de réception. Est-ce exact?

En 1995, un ancien PDG de CBC/Radio-Canada a démissionné parce qu'il n'avait pas obtenu le financement auquel il aspirait et qu'il jugeait nécessaire. Vous avez été engagé par ce gouvernement conservateur il y a environ deux ans. Quel genre de discussion avezvous eue? Avez-vous discuté du financement que vous exigiez pour gérer Radio-Canada?

(1605)

M. Hubert T. Lacroix: Madame Lavallée, il n'y a eu aucune conversation avec le gouvernement sur l'ampleur du financement, nécessaire ou pas, dans le cadre de mon engagement. Mon engagement s'est fait selon un processus très serré et piloté par un chasseur de têtes. Comme je l'ai déjà dit à ce comité, je n'ai jamais eu de conversation avec le gouvernement sur les détails du poste ou du mandat qu'on me confiait.

Mme Carole Lavallée: Comment expliquez-vous que ce gouvernement conservateur ne réponde pas à vos requêtes actuelles, qui nous apparaissent pleines de bon sens et très logiques, et que le premier ministre n'accuse même pas réception de votre lettre envoyée en février?

M. Hubert T. Lacroix: Dans tous les efforts que nous faisons auprès du gouvernement et du public canadien, nous tentons de montrer à quel point le radiodiffuseur public national est une importante institution et qu'il doit être financé comme tous les autres radiodiffuseurs publics du monde. D'ailleurs, notre présentation contient un tableau démontrant que dans les 18 pays européens les plus importants, les 18 western countries...

Mme Carole Lavallée: Les pays de l'Occident.

M. Hubert T. Lacroix: C'est exact, merci. Notre financement correspond à 34 \$ par personne, ce qui nous place au 15^e rang parmi ces 18 pays. C'est surtout sur cet aspect que nous tentons de marquer...

Mme Carole Lavallée: Monsieur Lacroix, vous répondez très bien à côté de ma question. Je vous en félicite, c'est très bon. Il reste que ce gouvernement ne répond pas à vos demandes et à vos questions. À la Chambre des communes, quand un député de l'opposition a évoqué la disparition de CBC/Radio-Canada, les députés conservateurs ont applaudi. Je me demande comment vous pouvez interpréter l'attitude de ce gouvernement conservateur, où l'on sent de l'arrogance, voire du mépris.

M. Hubert T. Lacroix: Madame Lavallée, je travaille actuellement avec le ministre Moore afin de lui expliquer en détail la position dans laquelle CBC/Radio-Canada se trouve en 2009, que ce soit par rapport aux modèles de financement ou à l'importance de notre mandat. Je reviens constamment sur l'idée d'un protocole d'entente permettant d'engager une conversation avec le gouvernement sur les services que CBC/Radio-Canada devrait rendre à tous les Canadiens. C'est dans ces aspects que j'investis tous mes efforts.

Le vice-président (M. Pablo Rodriguez): Votre temps est écoulé, madame Lavallée.

[Traduction]

Monsieur Angus, c'est à vous.

M. Charlie Angus: Merci, monsieur le président.

D'emblée, monsieur Lacroix, je dois vous dire que je suis ravi que vous soyez ici aujourd'hui, mais j'en suis aussi désolé. Il est honteux que le Parlement n'ait pas su satisfaire à son obligation fondamentale de fournir à la Société Radio-Canada ce dont elle a besoin pour remplir son mandat. Nous avons réalisé une étude en comité parlementaire dans laquelle nous faisions des recommandations au gouvernement pour qu'il résoude les problèmes que l'on connaît aujourd'hui. Rien n'a été fait. Le gouvernement précédent n'a rien fait, et nous en sommes là aujourd'hui.

Ce qui m'inquiète le plus, c'est que dans notre étude actuelle, nous étudions la crise de la radiodiffusion locale. Nous ne faisons pas la distinction entre le public et le privé: les deux sont très liés. Je suis très inquiet, quand je vois à quel point la situation s'est détériorée ces derniers mois. La SRC a proposé un plan pour un financement de transition. Le gouvernement a tourné cette motion en ridicule à la Chambre, en la qualifiant de demande de subvention. Ce n'était pas une subvention, n'est-ce pas?

● (1610)

M. Hubert T. Lacroix: Non.

M. Charlie Angus: Aviez-vous un plan, et le cas échéant, quel était ce plan?

M. Hubert T. Lacroix: Le plan était d'utiliser cela au lieu de vendre certains de nos avoirs et ainsi réduire ou influencer nos ressources pour les années à venir. Quand vous commencez à vendre des liquidités qui vous seront dues dans les années à venir et que vous les accélérez en une année, vous allez évidemment créer des espèces en 2009, mais ces liquidités ne seront pas disponibles pour vous dans les années à venir et il vous faudra apporter des ajustements à ce moment-là.

Mais actuellement la crise est importante et pour nous, la seule façon d'équilibrer notre budget était de trouver 125 millions de dollars. C'était la demande de financement provisoire. La demande a été rejetée. Maintenant nous sommes en train de vendre certains de nos actifs pour combler la différence.

M. Charlie Angus: Encore une fois, vu la crise actuelle, je pense que le gouvernement conservateur s'est trompé en en faisant une question idéologique — je pense ici à la demande de Radio-Canada. Ça n'aurait jamais dû tourner à un débat public privé. Maintenant, quand on voit que les radiodiffuseurs privés sont en difficulté au niveau local... et ils viennent. Leurs lobbyistes ont rencontré le gouvernement. Il est question d'un fonds spécial pour eux. Ils ont lancé un ballon d'essai, l'idée que le gouvernement achète des tonnes de publicités sur leurs stations pour les empêcher de couler. Imaginez ça en termes de responsabilité. Ils demandent un changement de politique ici pour qu'on leur donne de nouvelles liquidités. Mais au bout du compte, on revient à notre contrat de base avec Radio-Canada, dont jouissent les Canadiens depuis des années, pour financer comme il se doit Radio-Canada pour que la Société puisse faire son travail et la Société n'y arrive pas car elle ne peut plus desservir les régions parce qu'elle n'a pas le mandat.

Que faudrait-il pour que la télévision de Radio-Canada n'ait pas à rivaliser avec les radiodiffuseurs privés pour obtenir des contrats de publicité? Que faudrait-il pour mettre Radio-Canada sur un pied d'égalité pour qu'elle puisse faire son travail sans avoir à combattre dans la spirale à la baisse de la guerre des cotes d'écoute?

M. Hubert T. Lacroix: Eh bien, monsieur Angus, si la question est, Lacroix, quelle sorte de modèle tu nous présenterais si tu supprimais les recettes publicitaires de Radio-Canada, de combien d'argent tu aurais besoin, la réponse est bien simple en termes du montant des recettes commerciales dont on a besoin pour équilibrer

notre budget. Le montant varie entre 300 et 325 millions dans notre budget de 2009-2010.

Ça signifie qu'il faudrait trouver du financement stable. Il faudrait qu'il soit pluriannuel et il devrait y avoir une sorte d'engagement selon lequel lorsque les services sont décrits, on les fait correspondre avec les besoins ou les attentes des Canadiens. C'est simplement basé sur le budget de 2009-2010 que l'on a.

Ce qui est plus important, si vous m'accordez une seconde de plus, est de savoir quelle sorte de services les Canadiens veulent. C'est le point de départ. On commence par se demander que représente CBC/Radio-Canada pour les Canadiens et quelle sorte d'attentes devriezvous avoir à l'endroit du radiodiffuseur public? Quels services devrait-on offrir? Et l'on devrait aligner les budgets sur ces services et non pas l'inverse.

M. Charlie Angus: La dernière chose, c'est que dans cette lutte pour l'espace publicitaire, le sport est le numéro 1. Quand vous ne décrochez pas les Olympiques ou le curling, vos recettes publicitaires baissent. Vous étiez dans la guerre des cotes d'écoute pour obtenir la Soirée du hockey. Maintenant que vous approchez d'un nouveau mandat de six ans, ma question est double. Premièrement, combien cela a-t-il coûté pour remporter cette guerre? Quelle est l'augmentation en pourcentage par rapport à vos engagements antérieurs pour la Soirée du hockey et comment allez-vous payer cela dans les six prochaines années? Est-ce que ça fait partie du gros morceau qui réduit le résultat final cette année?

[Français]

M. Hubert T. Lacroix: Je peux répondre à la question.

Le vice-président (M. Pablo Rodriguez): Allez-y.

[Traduction]

M. Hubert T. Lacroix: La Soirée du hockey est sans doute, pour la télévision de Radio-Canada, la marque la plus importante. C'est ce qui rapporte le plus, la partie la plus importante de nos recettes et elle connecte les Canadiens entre eux. Actuellement partout au pays, même si les Maple Leafs ne jouent pas et si les Canadiens viennent de se faire éliminer, il y a des gens à Vancouver et à Calgary qui sont très excités à l'idée de pouvoir regarder CBC/Radio-Canada pour le hockey. C'est ce que ça fait. Ça unit très fort les Canadiens.

Ça comporte un concept de recettes publicitaires, mais c'est aussi 450 heures de programmation, monsieur Angus, qu'il faudrait remplacer et cela occasionnerait un coût important.

• (1615)

Le vice-président (M. Pablo Rodriguez): Merci.

Monsieur Del Mastro, vous avez cinq minutes.

Je suis désolé, c'est M. Bruinooge. Quel changement.

M. Rod Bruinooge (Winnipeg-Sud, PCC): Merci, monsieur le président. J'apprécie votre introduction.

Monsieur Lacroix, je vous remercie de votre témoignage jusqu'à présent, quoique je ne suis pas sûr d'être entièrement d'accord avec quelques-uns des commentaires que vous avez faits, et ce, en fonction de l'information que j'ai reçue. Je crois savoir, en ce qui concerne les dollars publics alloués à Radio-Canada, qu'il n'y a pas eu de coupure par rapport aux années 2007-2008 et 2008-2009, et qu'il faut revenir au milieu des années 1990 pour voir des coupures importantes à Radio-Canada et les 4 000 suppressions d'emplois en 1995. Évidemment, c'était sous un autre gouvernement, que je ne nommerai pas.

Je vais passer toutefois à une question qui a fait la manchette récemment. C'est quelque chose qui me préoccupe parce qu'évidemment nous avons traversé une période économique difficile comme chacun le sait. Votre réseau en assure une très bonne couverture, je dois avouer.

Il a été dit que CBC/Radio-Canada a dû opérer des choix difficiles en termes de diverses coupures. Par exemple, j'ai lu que Radio-Canada a réduit d'environ 50 p. 100 les primes versées à ses cadres. Pouvez-vous nous dire combien était versé aux cadres? Cinquante pour cent du montant précédent: quel était ce montant?

M. Hubert T. Lacroix: Voici à quoi vous faites allusion, monsieur. Dans le contexte de la préparation du budget 2009-2010, 553 de nos gestionnaires feront partie d'un programme d'encouragement. Ce n'est pas un programme garanti de prime; c'est un programme d'encouragement. Ces programmes permettent à un cadre de Radio-Canada de toucher une prime, basée sur un pourcentage de son salaire, si les objectifs sont atteints. C'est un incitatif de rémunération mais c'est aussi une rémunération directement reliée à l'atteinte des objectifs.

Pour 2009-2010, dans le contexte du budget, nous avons réduit la rémunération au rendement de nos cadres supérieurs de 25 à 50 p. 100 et des grands cadres supérieurs de 50 p. 100. Pour ces derniers, cela représentera une baisse de salaire net qui pourra aller jusqu'à 20 p. 100. C'est à cela que vous faites allusion, monsieur. Et c'est une contribution, au fait, d'environ 4 millions de dollars aux compressions budgétaires et aux initiatives budgétaires que nous avons pour 2009 et 2010.

- **M. Rod Bruinooge:** Autrement dit, les 50 p. 100 qui restent représentent à peu près 4 millions de dollars?
- M. Hubert T. Lacroix: C'est l'objectif pour l'an prochain, oui. Je peux faire le calcul.
 - M. Rod Bruinooge: Et cela c'est en plus du salaire?
 - M. Hubert T. Lacroix: Oui.
- **M. Rod Bruinooge:** Trouvez-vous que c'est une rémunération juste vu la situation actuelle dans le secteur de la radiodiffusion?
- M. Hubert T. Lacroix: Absolument. Tout d'abord, permettez-moi de vous expliquer comment on établit nos salaires et nos primes de rendement.

Notre conseil d'administration est composé de tiers qui sont experts en la matière. En outre, notre comité des ressources humaines procède à des évaluations annuelles. On compare nos salaires à ceux des experts-conseils, et on constate que les nôtres sont inférieurs. On a donc recours aux primes de rendement pour rehausser les salaires de nos cadres supérieurs.

Étant donné la conjoncture actuelle, je dois dire qu'il est extrêmement difficile d'assurer la rétention des cadres supérieurs de la CBC/Radio-Canada. Nous venons tout juste de perdre quatre directeurs occupant des postes clés à Radio-Canada. On ne peut pas les retenir en de telles circonstances.

- M. Rod Bruinooge: La situation est difficile, ça ne fait aucun doute.
 - M. Hubert T. Lacroix: Absolument, monsieur.
- **M. Rod Bruinooge:** Mais ne croyez-vous pas que retenir le personnel qui offre du contenu canadien soit plus important que le maintien de cette structure de primes?
- M. Hubert T. Lacroix: Notre société compte 553 cadres supérieurs et directeurs très compétents qui bénéficient de primes tout à fait normales et raisonnables. Nous avons malheureusement dû éliminer 800 emplois. Nous avons demandé à nos cadres supérieurs de contribuer au budget de l'année prochaine en rendant une partie des montants reçus. Je pense que cela témoigne d'un engagement très ferme de la part de notre équipe de gestion.

(1620)

M. Rod Bruinooge: Vous êtes dans le milieu des médias. Évidemment, nous avons vu aux États-Unis un tollé retentissant, une levée de boucliers contre les primes versées. Cela provoque donc une vive émotion au sein de la population, surtout parce que Radio-Canada parle de licenciements et même de pertes de contenu.

Reconnaissez-vous que cela inquiète la population?

- **M. Hubert T. Lacroix:** Tout à fait. Vous parliez plus précisément des primes versées aux banquiers aux États-Unis. Toutefois, je pense qu'il ne faut pas perdre le sens des proportions lorsqu'on considère les primes octroyées à 553 de nos employés.
- Le vice-président (M. Pablo Rodriguez): Merci, monsieur Bruinooge.

La parole revient au Parti libéral. Monsieur Bagnell, vous avez cinq minutes.

L'hon. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Merci.

En tant que porte-parole de l'opposition officielle sur les questions qui concernent le Nord, et député du Yukon, je peux vous dire qu'un grand nombre de nordistes, dont 4 p. 100 sont francophones, adorent CBC/Radio-Canada — et pas seulement de mon côté, mais bien dans tout le Nord. Nombre d'entre eux m'ont dit qu'ils ne voulaient pas voir de publicité à Radio-Canada.

J'ai toute une série de questions. Vous pouvez répondre brièvement.

Premièrement, j'aimerais revenir à votre déclaration préliminaire:

CBC/Radio-Canada doit rester profondément enracinée dans les régions. Nous jouons un rôle clé dans la vie sociale, culturelle et démocratique de ce pays, et, pour ce faire, nous devons être présents dans les communautés canadiennes. [...] Et cela restera pour nous une priorité tant que j'occuperai le poste de président-directeur général de CBC/Radio-Canada.

La tour radio AM du Yukon sera bientôt éliminée. Là-bas, contrairement à ailleurs dans le sud, les gens dépendent de Radio-Canada. Dans cette région éloignée où il fait moins 50 degrés Celsius, les bulletins météorologiques sont essentiels à la survie et au déroulement des activités quotidiennes. Votre présence dans la région ne serait pas maintenue si cette tour n'était pas remplacée. Le directeur local fait un très bon travail, mais il me dit qu'il ne dispose pas des ressources nécessaires pour combler le vide.

J'espère que vous en tiendrez compte. Vous ne pouvez probablement pas me répondre immédiatement, mais j'espère que vous vous rangerez de notre côté pour élargir ce service. Ceux qui demeurent à l'extérieur de la zone de diffusion des ondes FM dépendent de cette tour. Ce sont les plus vulnérables.

M. Hubert T. Lacroix: Si vous voulez savoir ce que je compte faire à ce propos, je vous promets d'étudier la question. Je ne connais pas les détails concernant cette tour.

L'hon. Larry Bagnell: J'espère que vous défendrez comme nous le remplacement de cette tour.

À une certaine époque, une journaliste de la radio de Radio-Canada à Ottawa couvrait les affaires du Nord. Il y a de bonnes ressources dans les régions, mais... à Ottawa. Auparavant, un grand nombre des questions concernant le Nord n'étaient pas abordées à la radio nationale. Elles étaient négligées. Mais soudainement, avec l'arrivée de Josée Bellemare, on a vu la couverture médiatique décuplée. Cela a été une excellente initiative. Malheureusement, elle a changé d'emploi.

J'espère que ce poste deviendra permanent et à temps plein, parce qu'il a certainement permis d'accroître la visibilité de la moitié septentrionale du pays. Il s'agissait d'un atout précieux. Cela ne représentait qu'une seule employée, alors que vous avez certainement des centaines si non des milliers d'entre eux. C'était un investissement important dans le Nord.

M. Hubert T. Lacroix: Oui, j'en prends bonne note, monsieur.

L'hon. Larry Bagnell: J'espère seulement que vous envisagerez de rendre ce poste permanent et à temps plein.

M. Hubert T. Lacroix: Vous savez certainement que c'est le genre de questions sur lesquelles les meilleurs cadres exécutifs de notre équipe se penchent en ce moment. Nous essayons de bien mesurer les répercussions de la perte de 800 emplois sur notre Société. Nous avons mis en place des programmes qui nous permettront d'obtenir une certaine latitude financière.

Comme je l'ai déjà dit, ce que j'essaie tout d'abord de faire c'est de ménager une marge de manoeuvre afin qu'on puisse réinvestir dans les régions et leurs habitants.

L'hon. Larry Bagnell: J'aimerais maintenant qu'on revienne au budget. En dollars indexés, soit en tenant compte de l'inflation, et en faisant fi des augmentations de 1,5 p. 100 que vous devez octroyer à vos employés au titre des politiques du Conseil du Trésor et des augmentations naturelles, est-ce que votre budget pour la programmation a pris de l'ampleur ou a été amputé au cours de chacune des trois dernières années?

M. Hubert T. Lacroix: En ce qui concerne notre crédit parlementaire, voici ce que je peux vous donner. En dollars non indexés, nous avons reçu en 2004-2005 environ 1,37 milliard de dollars, puis 1,98 milliard de dollars, et 1,114 milliard de dollars. Ces chiffres sont tirés de nos rapports annuels, alors ce n'est pas une surprise.

Je crois avoir dit, en réponse à une question précédente, que notre crédit est demeuré stable. Ce qui nous pose problème, de toute évidence, c'est que si on remonte au milieu des années 1990, on constate qu'en dollars indexés, on a perdu environ 390 millions de dollars. C'est le problème que nous avons essayé de mettre en lumière, parce qu'on perd du terrain chaque année si on considère la valeur des ressources qui nous sont attribuées.

• (1625)

L'hon. Larry Bagnell: En ce qui concerne les ressources de programmation, ont-elles augmenté ou diminué au cours des trois dernières années?

M. Hubert T. Lacroix: Les ressources de programmation, ditesvous?

L'hon. Larry Bagnell: Oui, le budget de programmation.

M. Hubert T. Lacroix: Comme Mme Lavallée vient de le signaler, depuis l'année 2000, le gouvernement nous accorde un montant forfaitaire de 60 millions de dollars. Nous devons en faire la demande chaque année. Or, on nous l'accorde, et on utilise ce montant selon nos priorités.

L'hon. Larry Bagnell: Diriez-vous que vous avez été acculés au pied du mur et obligés de vendre vos biens immobiliers en période de récession, alors que les prix sont plus bas, et que c'est loin d'être la solution financière optimale pour les contribuables canadiens?

M. Hubert T. Lacroix: Nous essayons de tirer parti au mieux d'une situation vraiment catastrophique. Nous devons faire face à une récession. Nous essayons de cibler les biens immobiliers les moins susceptibles d'être touchés par le ralentissement de l'économie pour essayer de générer 125 millions de dollars. Nous espérons pouvoir y arriver et préserver autant que possible l'argent des contribuables.

L'hon. Larry Bagnell: Merci.

[Français]

Le vice-président (M. Pablo Rodriguez): Merci, monsieur Bagnell.

Monsieur Pomerleau, vous avez la parole.

M. Roger Pomerleau (Drummond, BQ): Merci infiniment, monsieur le président.

Merci beaucoup, monsieur Lacroix. J'ai beaucoup apprécié l'ensemble de vos commentaires et de votre exposé, mais j'ai particulièrement aimé certaines phrases. Elles m'ont frappé dans la mesure où elles me sont apparues comme le coeur même de votre plaidoyer.

À la page 1 de votre document, on dit ceci:

Nous jouons un rôle clé dans la vie sociale, culturelle et démocratique de ce pays, et, pour ce faire, nous devons être présents dans les communautés canadiennes. C'est de cette façon que nous permettons aux enjeux et aux défis auxquels sont confrontés les gens dans une communauté d'être entendus et partagés par les autres, partout au pays.

Par contre, la phrase clé qui m'a le plus frappé est la suivante:

Cette identification à la vie des personnes des autres communautés est l'essence même de l'identité nationale.

Je suis souverainiste, mais si j'étais un Canadien conventionnel voulant que le Canada repose sur des assises solides, je prendrais cette phrase au pied de la lettre. Il me semble que l'identité nationale est le coeur même d'une nation. Si on n'est pas capable de garantir cela en investissant les fonds nécessaires, où s'en va-t-on? Je ne suis pas ici pour défendre le Canada, mais il reste que la question se pose vraiment.

Pour être en mesure de réaliser votre mandat, vous demandez des ressources supplémentaires. Vous en manquez présentement parce que vos revenus diminuent. Partout dans le monde, les pays industrialisés ont décidé, étant donné la crise économique, d'investir massivement dans l'emploi pour relancer l'économie. Ils investissent des centaines de millions de dollars voire des centaines de milliards de dollars pour soutenir l'économie et l'emploi, de facon à ce qu'il n'y ait pas trop de pertes d'emplois. Dans votre domaine, 800 emplois pourraient être perdus. Il n'y a pas de fonds pour compenser cela. En lieu et place, on va investir des millions de dollars dans la construction de ponts, de routes et de ports, bref dans tout ce qui est plutôt matériel. Je n'ai rien contre cela, mais à mon avis, la culture vaut au moins un pont. Un pont de 800 millions de dollars, ça existe. Par contre, pour que des investissements dans la culture se réalisent, il faut qu'il y ait une volonté collective et politique. Pour cette raison, ma question repose sur le commentaire suivant, qui se trouve à la page 5:

[...] nous avons besoin d'un nouveau contrat avec les Canadiens, un protocole d'entente qui établirait clairement les priorités des Canadiens pour leur radiodiffuseur public et les ressources nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Ne cherchez-vous pas par là à obtenir que les Canadiens ou leur gouvernement réinvestissent dans la culture? C'est précisément là que se situe le principal problème.

M. Hubert T. Lacroix: Monsieur Pomerleau, j'aimerais ajuster un commentaire que vous avez fait, si vous le permettez. Je ne me suis pas présenté devant vous aujourd'hui pour vous demander des revenus additionnels. Je voulais vous rappeler que nous avons un mandat très différent de celui des autres radiodiffuseurs qui se sont assis dans ces chaises, devant vous, au cours des 10 derniers jours. Ils vous ont dit en quoi leur modèle économique ne fonctionnait plus. Notre propre modèle économique ne fonctionne plus, mais ce que je cherche à préciser, c'est que les solutions auxquelles nous faisons allusion sont les mêmes que pour les radiodiffuseurs privés que vous avez rencontrés, soit la programmation locale, le Fonds des médias et les fameuses redevances, c'est-à-dire le fee-for-carriage. Vous entendez cela depuis 10 jours.

Aujourd'hui, Radio-Canada vous dit ceci: si vous voulez que nous continuions à offrir des services aux Canadiens, ne nous excluez pas de ces fonds. Ce n'est pas parce qu'on nous a octroyé 1,1 milliard de dollars que nous sommes en mesure de dispenser tous les services qu'on nous demande de fournir en vertu de la Loi sur la radiodiffusion. C'est le message que j'essaie de vous transmettre. Pour cette raison, je dis à la première page de mon document vouloir que vous compreniez l'ampleur de nos services, la difficulté que nous avons à dispenser ces services aux Canadiens et l'importance qu'a le protocole d'entente ainsi que les conversations sur ce dernier afin que nos services soient compris par les Canadiens et que nous répondions à leurs attentes.

• (1630)

M. Roger Pomerleau: D'accord.

Mme Carole Lavallée: Pour que ces 800 emplois ne soient pas perdus, que faudrait-il à Radio-Canada?

M. Hubert T. Lacroix: Il faudrait obtenir l'équivalent du coût, en dollars, sous forme de financement constant. Pour garder ces 800 personnes à notre emploi, il faudrait que l'an prochain, on ne nous retire pas ce financement, donc que ce soit un financement permanent.

Le vice-président (M. Pablo Rodriguez): Merci beaucoup.

Merci, monsieur Pomerleau.

Monsieur Uppal, vous disposez de cinq minutes.

[Traduction]

M. Tim Uppal (Edmonton—Sherwood Park, PCC): Merci, monsieur le président.

Monsieur Lacroix, je vous remercie de contribuer à l'étude si importante que nous menons.

Mes questions reviennent principalement de mes commettants. Nous avons reçu un certain nombre d'appels téléphoniques et de courriels à ce sujet dans ma circonscription d'Edmonton—Sherwood Park, étant donné la situation économique. Selon les médias, Sylvain Lafrance, le vice-président principal des Services français de Radio-Canada, aurait, en un an à peine, cumulé plus de 80 000 \$ en dépenses pour des billets de théâtre et des notes d'hôtel, ce qui comprendrait 6 000 \$ en repas et 10 000 \$ pour une activité de financement à 1 000 \$ le couvert; le ministre a d'ailleurs présenté une réponse écrite à cet égard.

Puis, mercredi dernier, nous avons appris, à la lecture de certains articles de Sun Media, qu'encore une fois, en moins d'un an, Radio-Canada avait dépensé au moins 61 000 \$ pour neuf réunions de janvier à juin. Ces dépenses comprennent 21 600 \$ pour permettre à 21 directeurs et cadres supérieurs responsables des ressources humaines de séjourner au Château Beauvallon, à Mont-Tremblant, au Québec, pendant deux jours; près de 3 500 \$ pour des réunions à l'hôtel Renaissance, à Toronto, pour des cadres supérieurs de la télévision; plus de 18 000 \$ pour une conférence d'une demi-journée au Casino du Lac-Leamy; un peu plus de 6 000 \$ pour une retraite de luxe dans les Laurentides pour 22 cadres supérieurs, au Manoir Saint-Sauveur; plus de 1 600 \$ pour un repas de travail; plus de 3 500 \$ pour une journée au club de golf St. Andrew's Valley, à Toronto; et encore 1 500 \$ pour des réunions à l'hôtel Le Germain. Encore faut-il calculer les primes versées au cours de l'année financière 2007-2008, qui ont atteint près de 964 000 \$ pour 12 cadres supérieurs.

Vous voyez pourquoi nos commettants s'inquiètent. Je sais que les porte-parole de Radio-Canada disent que ces dépenses sont conformes à la politique de l'entreprise, et précisent que lorsqu'il faut rencontrer les gens en personne, il vaut mieux le faire à l'extérieur pour éviter les dérangements.

Croyez-vous que dépenser près de 150 000 \$ pour neuf réunions corresponde à une bonne politique d'entreprise?

M. Hubert T. Lacroix: Vous parlez des dépenses de 2006. Nous sommes maintenant en 2009. Permettez-moi de vous exposer ce que j'ai accompli depuis mon arrivée. Vous soulevez tout de même un point important, puisqu'il s'agit de l'argent des contribuables. Cela me tient à coeur, et CBC/Radio-Canada est tout à fait consciente de la nécessité d'employer ces fonds judicieusement.

J'occupe ce poste depuis le 2 janvier 2008. Voici comment nos politiques sont maintenant organisées: j'approuve toutes les dépenses de nos cadres supérieurs; les miennes sont autorisées par le président du conseil d'administration; quant aux dépenses des subalternes directs de nos cadres supérieurs, elles sont vérifiées par ces derniers. Le 24 novembre 2008 — je m'en souviendrai toujours, parce que c'est la date à laquelle j'ai envoyé un courriel expliquant que nous devions essayer de réduire nos dépenses —, nous avons gelé toutes les dépenses discrétionnaires.

Au bout du compte, on suit maintenant de très près ces dépenses. Cependant, il faut également que je vous parle des réunions. Nous sommes répartis dans 10 provinces, plus le Nord. Nous comptons 10 000 employés, dont 553 gestionnaires. En affaires, il est normal de vouloir réunir ces gens périodiquement pour qu'ils travaillent intelligemment. Nous allons continuer à tenir des réunions de ce genre. C'est important pour notre équipe. Nous sommes répartis dans 80 endroits différents. À un moment ou à un autre, il faut bien réunir ces gens — peut-être pas tous —, mais nous considérons que c'est essentiel pour veiller à utiliser l'argent des contribuables au mieux.

M. Tim Uppal: Merci.

• (1635)

Maintenant, le 17 avril, vous avez publié un communiqué de presse disant que les nouvelles locales deviendraient une priorité absolue pour Radio-Canada, étant donné la réorganisation du service de l'information. Dans divers journaux partout au pays, il a été constaté que cette restructuration et cette concentration sur les nouvelles locales n'étaient pas récentes — on en parlait depuis deux ans —, mais qu'on accélérait la cadence en raison du ralentissement économique.

Je sais que vous avez peu de détails et que vous prévoyiez apporter davantage de précisions à l'été, mais pourriez-vous nous faire part de ce que vous savez? Ça fait déjà deux ans que c'est en route, alors pourriez-vous nous en dire davantage?

M. Hubert T. Lacroix: Monsieur, vous comprendrez que je ne vais pas décrire ici les changements que nous allons apporter à notre programmation, puisque je ne voudrais pas que nos amis de CTV ou de CanWest l'apprennent et se préparent pour faire face aux changements que nous souhaitons apporter. En effet, ce processus a été enclenché il y a un bon moment — ça remonte, en fait, à il y a trois ans —, parce que nous comprenons que les Canadiens s'informent différemment. Nous voulions créer un nouveau lien entre les Canadiens et les nouvelles. Vous savez l'importance qu'on accorde aux nouvelles en direct. Nous voulons maintenant le faire 24 heures sur 24, 7 jours par semaine, en ayant recours à nos platesformes pour offrir aux Canadiens des nouvelles de fond, détaillées, lorsqu'ils en ont besoin. Voilà donc l'objectif de cette réorganisation. [Français]

Le vice-président (M. Pablo Rodriguez): Merci.

[Traduction]

C'est tout le temps dont nous disposions. Ce que le temps file quand on s'amuse!

[Français]

Je vais changer de chapeau et profiter du prochain tour du Parti libéral pour poser une question. Je vais rester à ma place, si cela ne cause de problème à personne.

Monsieur Lacroix, bienvenue. Je vais vous poser la question que je pose à vos collègues du secteur privé. Vous dites tous que c'était prévisible et prévu, qu'on a vu venir la chute des revenus publicitaires, ces transformations. Pourtant, j'ai l'impression qu'aucun d'entre vous ne s'y est préparé et que maintenant que vous en subissez les contrecoups, vous venez voir le gouvernement et le Parlement pour demander de l'aide. Si je me trompe, j'aimerais qu'on me corrige, mais si vous vous êtes préparé, qu'avez-vous fait?

M. Hubert T. Lacroix: Vous avez raison de dire que certains des aspects de la chute de la valeur de nos revenus de publicité ont été prévus. D'ailleurs, dans le cadre de plusieurs démarches que nous avons faites et de plusieurs soumissions que nous avons présentées

devant le CRTC depuis novembre 2006, nous répétons constamment que le modèle est brisé, que les profits qui venaient d'une seule source de financement pour la télévision, les revenus de publicité, n'allaient pas permettre aux radiodiffuseurs privés et publics de passer à travers les années qui allaient suivre. Dans un tel environnement, nous avons parlé de fragmentation de l'auditoire, de nouveaux moyens de diffusion, et nous avons tenté du mieux possible de nous insérer dans ces stratégies. Nous avons vu qu'à Radio-Canada, par exemple — et j'ai fait mention dans mon exemple sur les élections fédérales de la façon dont nous les avons couvertes —, nous avons ajouté les services et nous avons tenté d'être présents par le plus grand nombre de moyens. Évidemment, la crise économique, monsieur Rodriguez, a exacerbé cette situation dans des proportions qu'on n'a jamais vues venir.

Le vice-président (M. Pablo Rodriguez): Je vais me permettre de vous interrompre parce qu'on a peu de temps. Votre manque à gagner pour 2009-2010 est de 171 millions de dollars, que vous avez compensé de deux façons: en sabrant les dépenses et en vendant des actifs. Je pense que vous avez plutôt vendu un compte à recevoir. Puis-je savoir de quoi sont composés les 125 millions de dollars?

● (1640)

M. Hubert T. Lacroix: La provenance de ces 125 millions de dollars n'est pas complètement déterminée. Nous sommes en train d'examiner différentes options pour nous permettre de générer 125 millions de dollars de revenus. Nous avons identifié deux avenues de solution. La première consiste à activer ou à accélérer le remboursement de certains montants qui nous sont dus à la suite de transactions conclues, de montants qui doivent nous être remis au cours d'un grand nombre d'années. En accélérant l'échéancier, on est capables d'aller chercher une certaine valeur, mais évidemment, on se prive.

Le vice-président (M. Pablo Rodriguez): Vous vendez une dette.

M. Hubert T. Lacroix: On vend des dettes. Je vais vous donner un exemple rapide. CBC/Radio-Canada vend quelque chose 10 millions de dollars, qui doivent être remis à raison d'un million de dollars par année durant 10 ans. À la deuxième année de l'entente, il reste encore huit millions de dollars à récupérer, et la société veut maintenant acheter ces huit millions de dollars. Elle voudrait pouvoir les avoir tout de suite et pour que ça marche, au lieu de huit millions de dollars, le débiteur va payer sept millions de dollars. C'est comme cela qu'on accélère des flux de trésorerie. C'est une des avenues.

Le vice-président (M. Pablo Rodriguez): S'il y a un manque à gagner de 171 millions de dollars cette année et que vous compensez de cette façon, l'année prochaine, étant donné le contexte économique, on peut s'attendre à d'autres difficultés, donc à une baisse de revenu aussi. Allez-vous devoir vendre des actifs et mettre des gens à la porte?

M. Hubert T. Lacroix: Ce que nous avons fait, monsieur Rodriguez, c'est ajuster nos coûts en fonction de 800 postes qui ne seront plus à CBC/Radio-Canada. Par conséquent, nos coûts ont diminué. Nous avons des plans qui ne prévoient pas d'augmentation des revenus de publicité pour la prochaine année et très peu pour l'année suivante; on parle de dollars qui ne sont pas significatifs. Et si les revenus de publicité ne continuent pas leur chute libre, nous croyons que les modèles financiers et les budgets que nous avons tiendront la route.

- Le vice-président (M. Pablo Rodriguez): Cependant, si à l'inverse les revenus de publicité baissent, vous allez devoir revoir le nombre de personnes mises à pied ou les...
- M. Hubert T. Lacroix: C'est pour cela, monsieur Rodriguez, que nous sommes devant vous. Nous sommes venus vous dire qu'il ne faut pas exclure CBC/Radio-Canada des mesures d'encouragement que le gouvernement ou le CRTC sont en train de mettre sur pied dans le moment.

Le vice-président (M. Pablo Rodriguez): Je suis d'accord avec vous. Personnellement, je l'ai dit. J'ai même dit publiquement que toute solution doit inclure Radio-Canada.

M. Hubert T. Lacroix: C'est pour cela que, cet après-midi, je vous le répète haut et fort.

Le vice-président (M. Pablo Rodriguez): D'accord. Il me reste environ 30 ou 40 secondes. Si la SRC a droit au *fee-for-carriage*, vous engagez-vous à investir tout cet argent dans le développement régional?

M. Hubert T. Lacroix: Nous avons dit — et je suis content que vous me posiez de nouveau la question — que tout montant qui viendrait du *fee-for-carriage*, les fameuses redevances, devrait être associé à une priorité identifiée par le CRTC: la programmation canadienne, des dramatiques, de la programmation locale. Nous sommes prêts, car nous l'avons dit et nous l'avons répété devant le CRTC, à prendre cet engagement.

[Traduction]

Le vice-président (M. Pablo Rodriguez): Monsieur Rodriguez, c'est fini. Déjà? Ce que le temps passe vite!

[Français]

Merci beaucoup.

Monsieur Del Mastro.

[Traduction]

M. Dean Del Mastro: Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Lacroix, tout d'abord, je tiens à vous remercier de comparaître aujourd'hui. Je comprends, et je vous assure que le gouvernement comprend également, que nous naviguons en des temps difficiles. Or, nous faisons face à cette situation. Radio-Canada n'est pas la seule à être confrontée à ce genre de problèmes; du côté commercial, les stations privées sont également venues nous exposer leurs problèmes en matière de recettes publicitaires. Ce que vous nous dites donc correspond à leurs témoignages, puisqu'elles sont également forcées de prendre des décisions.

Je veux qu'on en reparle aux fins du compte rendu, parce que je ne crois pas que la réponse ait été claire. Vous aviez demandé un financement provisoire, mais... En fait, je peux vous citer M. Richard Stursberg, qui, je crois, est vice-président des Services anglais.

- M. Hubert T. Lacroix: Oui, il est responsable de l'ensemble de CBC.
- **M. Dean Del Mastro:** Bien, il a indiqué que même si nous vous avions fourni un financement provisoire, vous auriez tout de même dû éliminer 800 emplois. A-t-il raison?
- M. Hubert T. Lacroix: En fait, un financement de ce genre nous aurait aidés. Je crois que c'est également ce que Richard essaie de dire. Un financement provisoire nous aurait permis de réduire le nombre de pertes d'emplois à CBC/Radio-Canada parce que nous aurions pu gagner un peu de temps. Nous n'aurions peut-être pas été obligés de vendre certains éléments d'actifs pour pouvoir payer...

M. Dean Del Mastro: Permettez-moi de reformuler ma question. Il a dit, et je cite, que même si on vous avait donné un financement provisoire, vous auriez tout de même dû éliminer 800 emplois. Êtesvous d'accord, oui ou non?

● (1645)

- M. Hubert T. Lacroix: La réponse... eh bien, je ne sais pas dans quel contexte cela a été dit. Je vais donc répéter ma réponse, monsieur: nous allons maintenant devoir éliminer 800 emplois à CBC/Radio-Canada. Un financement provisoire nous aurait permis de réduire ce nombre, aurait...
- **M. Dean Del Mastro:** De toute évidence, vous n'êtes pas d'accord avec M. Stursberg, qui a affirmé qu'on aurait tout de même dû éliminer 800 emplois. C'est bien ce qu'il a dit.

Ça va, je passe à la prochaine question.

J'aimerais qu'on revienne un peu sur les primes, puisque j'aimerais obtenir certaines précisions. Environ 12 personnes ont reçu près de 1 million de dollars ici même à Ottawa. Ce montant a été réduit de moitié, donc ça représente 12 personnes touchant un demi-million de dollars, ce qui ne correspond pas tout à fait à 550 personnes recevant 4 millions de dollars. Mais peut-être que nous ne regardons que le sommet de la pyramide, je n'en suis pas certain.

Pouvez-vous me donner une idée du salaire moyen à Radio-Canada? Le connaissez-vous?

- M. Hubert T. Lacroix: Non, je ne saurais vous le dire.
- M. Dean Del Mastro: Seriez-vous surpris si je vous disais que grâce à une demande d'accès à l'information, nous avons appris que ce chiffre se situait à environ 76 000 \$?
- **M. Hubert T. Lacroix:** Non. Vous parlez de l'employé moyen? Probablement 76 000 \$, mais du côté de la télévision, c'est peut-être un peu plus 84 000 ou 85 000 \$. Ça me semble juste.

M. Dean Del Mastro: D'accord.

Comme je le disais, les temps sont durs. Tout le monde regrette la perte d'emploi — tout le monde. Toutefois, dans ma circonscription, où le revenu moyen des ménages se situe à 60 000 \$, les gens se demanderaient probablement s'ils peuvent vraiment payer plus d'impôt. Ils se demanderaient pourquoi on leur demanderait de débourser davantage, alors que ces gens sont déjà mieux payés que l'ensemble de leur ménage.

Pensez-vous à cela?

M. Hubert T. Lacroix: Évidemment, et c'est pourquoi nous tenons à réitérer que l'ensemble des services offerts par CBC/Radio-Canada coûtent aux Canadiens 34 \$ par personne, ce qui nous classe 15e sur 18 parmi les pays occidentaux qui ont fait l'objet d'un sondage de Nordicity. Étant donné la gamme de services que nous devons offrir dans un pays aussi vaste que le nôtre, qui compte six fuseaux horaires et deux langues officielles, nous soutenons que 34 \$ par personne fait en sorte qu'il est difficile pour nous d'assurer aux Canadiens la prestation des services exigée d'un diffuseur public. C'est pourquoi nous voulons négocier un protocole d'entente.

M. Dean Del Mastro: Vous avez deux sociétés affiliées au Canada — une à Peterborough, et une autre à Kingston —, de même qu'un certain nombre de petits bureaux partout au pays. Quelle importance accordez-vous à ces petits bureaux, et plus particulièrement à vos sociétés affiliées, en ce qui concerne la programmation?

M. Hubert T. Lacroix: CBC/Radio-Canada essaie de trouver des façons de dépenser plus judicieusement. Par exemple, étant donné la situation actuelle, à Brandon, nous avons dit à CTV que nous ne pouvions plus payer les frais d'affiliation, mais que nous lui fournirions nos propres programmes gratuitement. C'est le genre de discussion que nous avons tenue à Brandon.

Honnêtement, je ne connais pas dans le détail le dossier des deux autres stations dont vous parlez, mais je sais très bien ce qui s'est passé à Brandon.

M. Dean Del Mastro: Merci, monsieur.

Le vice-président (M. Pablo Rodriguez): Merci, monsieur Del Mastro.

Passons maintenant à M. Angus, qui dispose de cinq minutes.

M. Charlie Angus: Merci.

Monsieur Lacroix, je tiens tout d'abord à revenir un peu sur les commentaires de mon collègue, M. Del Mastro, qui s'inquiète du fait que les journalistes de Radio-Canada sont trop bien rémunérés. Or, je ne crois pas pouvoir en trouver un seul qui le soit trop. J'ai travaillé comme reporteur local pour Radio-Canada et, lorsque tout allait bien, je touchais 60 \$ par jour, plus 35 \$ pour un entrefilet, mais s'il était refusé, tant pis pour moi. Les gens que je connaissais faisaient leur métier par bonté de coeur, pour améliorer le monde, parce qu'au fond, le salaire était assez pitoyable. Si je comprends bien, on ne peut même plus se permettre d'engager des reporteurs locaux. Je voulais que cela figure au compte rendu.

J'aimerais maintenant revenir aux pertes dans les régions. Comme vous le savez, c'est un gros problème chez nous, et je ne le dis pas par esprit de clocher. Nos communautés dépendent totalement de Radio-Canada. S'ils perdent leur service dans le Nord, ils perdent leur voix, un point, c'est tout. On parle de 28 p. 100, mais si je fais les calculs pour le nord du Canada, on constate une réduction de 50 p. 100 à Sudbury, de 50 p. 100 à Thunder Bay, de 100 p. 100 dans le nord du Manitoba, et de 100 p. 100 en Saskatchewan. On n'a vraiment pas l'impression que les compressions ont été équilibrées, parce que si vous éliminez deux emplois dans un marché si restreint, c'est toute l'émission de l'après-midi qui disparaît. Dans ce cas, vous empêchez également une vaste région, de la taille de l'Europe occidentale, d'avoir accès à des programmes artistiques, qui présentent des écrivains du Nord, et qui font entendre les voix de la région.

Alors, en prenant cette décision — et je sais que ce n'est pas facile de mettre des gens à pied —, tenez-vous compte des façons d'économiser de l'argent mais également de la responsabilité d'offrir des services dans une région donnée?

● (1650)

M. Hubert T. Lacroix: Monsieur Angus, nous vivons une période extrêmement difficile. Il n'a pas été facile d'effectuer des compressions et de déterminer quelles seraient les 800 personnes qui perdraient leur emploi.

En ce qui concerne la prestation de nos services dans les différentes régions, nous commençons par établir certaines priorités, et vous en avez entendu quelques-unes aujourd'hui. Ensuite, nous déterminons quels sont les services que nous pouvons effectivement offrir dans une communauté particulière, étant donné nos ressources.

Il est évident que si vous avez une équipe de six, sept ou huit personnes, et que vous éliminez trois ou quatre emplois dans une station, le pourcentage de pertes s'élève à bien plus que 18 ou 20 p. 100.

Toutefois, il faut adopter une approche plus globale, et faire le calcul sur une base provinciale ou régionale. Voici ce que nous essayons de faire. Nous avons créé un programme incitant à la retraite volontaire, et nous espérons que nous pourrons ainsi nous ménager une certaine marge de manoeuvre. Nous travaillons également avec acharnement à l'élaboration d'autres programmes qui nous permettront de générer des revenus. Comme je vous l'ai déjà dit, l'une de mes priorités consistera à déterminer comment réinvestir les sommes dégagées dans les régions.

M. Charlie Angus: Merci.

Le Service du Nord de Radio-Canada, qui diffuse le programme ayant reçu le titre de la meilleure émission d'information du matin dans le Centre du Canada, se sert la ceinture depuis des années. J'ai entendu M. Stursberg qui, dans une tribune téléphonique, se disait désolé pour la station de Sudbury, et celle de Thunder Bay, mais qu'il y avait de nombreux autres marchés plus restreints que Radio-Canada voudrait bien aider. Je pense qu'il n'a pas bien saisi, parce que lorsque les employés de Sudbury ou de Thunder Bay regardent leur région, ils constatent qu'ils desservent une région de la taille de l'Europe. Toutefois, dans la salle des nouvelles, on leur dit que Radio-Canada ne tient pas compte des cotes d'écoute du sondage BBM à l'extérieur de la région métropolitaine. La Société se limite donc à 30 p. 100 du marché.

En ce qui concerne les compressions que vous effectuerez, je peux comprendre que M. Stursberg considère Sudbury comme un marché relativement restreint, mais si vous ne tenez pas compte de 70 p. 100 des auditeurs, ceux qui dépendent du service sur la côte de la Baie James et dans les collectivités éloignées, j'en conclus que soit les auditeurs de ces régions isolées ne comptent pas à vos yeux, soit vous ne saisissez pas l'ampleur de vos obligations.

Lorsque vous avez pris vos décisions, puisque vous ne comptez pas les auditeurs à l'extérieur des régions métropolitaines, étiez-vous conscients de la part de marché qu'ils représentaient?

- M. Hubert T. Lacroix: Vous avez un bon point. Je tiens à vous rappeler que nous avons fait tout notre possible pour protéger le Service du Nord de Radio-Canada. Nous n'avons éliminé que de deux à quatre postes. Je n'ai pas encore le chiffre final.
- M. Charlie Angus: Huit. Huit postes à Sudbury. À Thunder Bay...
- M. Hubert T. Lacroix: Il faut d'abord s'entendre à savoir si vous les incluez dans le Service du Nord de Radio-Canada.

En fait, pour ces régions, nous attendons toujours de connaître combien d'employés participeront au plan d'incitatif à la retraite volontaire. Nous avons diverses fourchettes de dépenses actuellement et nous ne savons pas encore vraiment quelle est la situation de certains des employés. Je peux vous assurer que nous avons à coeur les services que nous offrons dans les régions. Tout le monde doit contribuer. Il y a des réductions dans tous les secteurs de l'entreprise.

M. Charlie Angus: Aux fins du compte rendu, j'aimerais signaler qu'il s'agit de huit emplois à Sudbury et de huit à Thunder Bay.

[Français]

Le vice-président (M. Pablo Rodriguez): Monsieur Angus, j'ai été très strict à l'endroit de tout le monde, alors on va continuer ainsi.

[Traduction]

Nous en sommes maintenant à notre quatrième et dernier tour de questions.

[Français]

Habituellement, il y a deux interventions au quatrième tour: l'une du Parti libéral et l'autre du Parti conservateur. Mais si tout le monde est d'accord, on pourrait accorder deux minutes à chaque parti à la fin

[Traduction]

Est-ce que ça vous convient? Cinq minutes, cinq minutes, et puis, deux minutes par parti, puis nous mettrons fin à la réunion.

Madame Dhalla.

Mme Ruby Dhalla: Merci beaucoup, monsieur le président.

À plusieurs reprises lors de votre exposé vous avez dit qu'il s'agissait là d'une période qui était très difficile pour vous. J'aimerais vous signaler qu'elle a également été très difficile pour les milliers d'employés de CBC/Radio-Canada et également pour les Canadiens qui ont été touchés par ces pertes. Mme Lavallée vous a posé une question tout à l'heure sur la lettre que vous aviez écrite au premier ministre et vous avez répondu que vous n'aviez pas reçu de réponse. Vous avez demandé un financement provisoire. Vous ne l'avez pas obtenu du gouvernement. À titre de président de CBC/Radio-Canada, et au nom de votre équipe, jugez-vous que le gouvernement vous a un peu abandonné?

● (1655)

M. Hubert T. Lacroix: Madame Dhalla, j'essaie de dire aujourd'hui que CBC/Radio-Canada a un mandat très important. Ce mandat découle en fait de la loi. Nous offrons toute une série de services aux Canadiens dans toutes les régions du pays. Nous avons travaillé très fort. J'ai travaillé très fort avec le ministre, M. Moore, pour essayer de lancer un dialogue avec notre gouvernement sur les services que nous offrons et sur le fait qu'on ne respecte plus le mandat qui nous a été confié. Je sais que M. Moore a discuté de la question avec moi. J'espère que nous pourrons discuter à nouveau du sujet et que le gouvernement voudra aussi discuter du protocole d'entente que Robert Rabinovitch avait présenté comme solution, à la fin de son mandat; ce protocole permettrait à tous les Canadiens du pays tout entier de comprendre à quels services ils sont en droit de s'attendre de CBC/Radio-Canada qui est financé à même les deniers publics.

Mme Ruby Dhalla: C'est bien joli de discuter avec le ministre, c'est bien joli d'amener le gouvernement à écouter, mais ce qui compte, ce sont les résultats et les mesures prises, et quand vous mettez à pied plus de 800 employés... Des campagnes ont été lancées dans toutes les régions du pays par des gens qui ont vraiment à coeur cette question, de Terre-Neuve qui a perdu la moitié de son personnel de production radio... Sydney qui perd 25 à 50 p. 100 de son personnel radio; Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, qui perd 50 p. 100 de son personnel de production radio; à Windsor, la station radio de langue française doit fermer ses portes; à Sudbury, la moitié du personnel de production radio a été mise à pied. À Thunder Bay, les réductions prévues sont si importantes qu'on ne sait si on pourra continuer à offrir l'émission radio locale en après-midi. Thompson, dans le nord du Manitoba, fermera peut-être sa station CBC/Radio-Canada du Nord; la Saskatchewan doit fermer ses stations. Il y a un très grand nombre de stations qui devront fermer leurs portes. Plus de 800 emplois ont disparu. Après avoir parlé à bien des gens, mes commettants et bien d'autres Canadiens ont indiqué clairement qu'ils se sentent abandonnés par le gouvernement parce que les résultats nécessaires sont absents.

Pouvez-vous me dire ce que vous pensez — vous avez participé à de nombreuses réunions dans toutes les régions du pays, vous avez procédé à une analyse détaillée —, dites-nous ce que vous pensez que le Parlement, en particulier notre comité, doit recommander au gouvernement afin de s'assurer que le ministre responsable ou le gouvernement ne se limite pas simplement à tendre l'oreille, mais qu'il prenne des mesures à long terme de sorte que vous ne soyez pas obligé de revenir devant le comité au cours des prochaines années simplement parce qu'il n'y a pas eu de planification à long terme? Que pouvez-vous nous recommander?

M. Hubert T. Lacroix: Dans ma déclaration liminaire, je voulais simplement rappeler à tout le monde que CBC/Radio-Canada, puisqu'elle reçoit environ 1,1 milliard de dollars du gouvernement, n'est pas à l'abri de ce qui se passe au niveau économique. Les incitatifs et les mesures que l'on envisage pour les stations privées doivent s'appliquer également à CBC/Radio-Canada. Nous offrons des services importants. Les services de télévision de CBC/Radio-Canada sont touchés par la chute des revenus provenant de la publicité.

Ainsi, lorsqu'on parle des droits de distribution, du fonds pour l'amélioration de la programmation locale, de mesures qui seraient offertes à tous, il faut également inclure CBC/Radio-Canada.

Mme Ruby Dhalla: J'aimerais vous poser une dernière question puisqu'il ne me reste plus beaucoup de temps.

En cette période de crise économique, vous avez déjà mis à pied 800 employés et fermé plusieurs stations au Canada, ce qui a eu un impact sur la programmation locale et sur les nouvelles que reçoivent les communautés locales et les petites collectivités. Si le gouvernement n'offre pas d'aide supplémentaire à la société, pensez-vous que d'autres emplois disparaîtront, que d'autres stations fermeront leurs portes et que les Canadiens des régions rurales et du Nord ne recevront pas toutes les nouvelles dont ils ont besoin?

M. Hubert T. Lacroix: J'aimerais simplement apporter une petite précision. Nous n'avons pas fermé de stations. Nous avons eu un petit problème en ce qui a trait à la définition de ce qu'on entend par station à La Ronge et à Thompson, et c'est exact parce que nous pourrions... et j'en assume la responsabilité. Il s'agit d'opérations assurées par une seule personne. Il s'agit d'opérations importantes au Canada, mais nous avons maintenu notre empreinte. C'est un des choix très importants que nous avons dû faire. Nous voulions toujours être présents dans les collectivités, et c'est très difficile si vous fermez une station régionale, par exemple à Sydney ou à Windsor. À ce moment-là, c'est très difficile de relancer toutes ces activités. À Windsor, du côté français, nous avons conservé trois employés et nous allons essayer d'utiliser le même modèle du côté français en Alberta et en Saskatchewan. Nous allons également l'utiliser en Ontario.

Nous avons donc essayé de maintenir notre empreinte géographique. À notre avis, c'est très important. Nous voulons demeurer dans les régions, et c'est le message que nous vous communiquons aujourd'hui.

• (1700)

Le vice-président (M. Pablo Rodriguez): Merci.

Merci, madame Dhalla.

Madame Glover, vous avez la parole.

[Français]

Mme Shelly Glover (Saint-Boniface, PCC): Merci bien.

Je vous remercie encore d'être ici aujourd'hui. C'est très bien de votre part.

[Traduction]

J'aimerais faire quelques commentaires, monsieur Lacroix. Puis, je poserai quelques questions.

J'ai été agent de police pendant près de 19 ans. J'ai été renversée d'apprendre aujourd'hui, pour la première fois, que le salaire moyen d'un employé de CBC/Radio-Canada est beaucoup plus élevé que le salaire moyen d'un policier, qui met sa vie en péril tous les jours. De vous entendre dire que le salaire pourrait dépasser 76 000 \$ et peut-être, dans certains cas, 84 000 \$ en moyenne, quand on songe au fait que ceux qui font les manchettes ont un salaire beaucoup moins élevé que cela, que le salaire de ceux qui ne font que rapporter les nouvelles est beaucoup plus élevé que cela, et tout ça à même les deniers publics, je dois vous avouer que tout cela m'a renversée.

J'aimerais également parler du montant de 4 millions de dollars qui sera utilisé pour les primes. Je peux vous assurer que les policiers ne reçoivent pas de primes simplement parce qu'ils font du bon travail et j'espère que les Canadiens jugeront que lorsque le gouvernement aide financièrement des sociétés, tous ces employés devraient faire du bon travail sans s'attendre à recevoir une prime.

C'étaient là mes deux commentaires. J'aimerais maintenant passer aux questions.

Moi aussi, j'ai entendu de nombreux commentaires d'électeurs sur le sujet. Comme vous le savez, c'est un gouvernement conservateur qui a mis sur pied CBC/Radio-Canada, et nous sommes donc très intéressés et nous sommes engagés face à la notion que c'est quelque chose qui reflète l'identité canadienne. Un grand nombre de mes commettants disent qu'ils voudraient avoir un contenu exclusivement canadien à CBC/Radio-Canada.

Dans votre exposé, vous avez dit que vous vouliez respecter certaines priorités clés — et je vais répéter ce que vous avez dit. Vous avez dit qu'on retrouvait parmi les priorités clés l'idée de conserver nos émissions de radio sans publicité, d'améliorer les nouveaux médias, de protéger notre empreinte régionale de radio-diffusion et nos initiatives interculturelles. Eh bien, monsieur, je dois vous dire que je vois beaucoup plus d'émissions comme *Martha Stewart, Wheel of Fortune, Jeopardy, The Simpsons*; et récemment, on nous a parlé de deux émissions de télé-réalité que vous avez l'intention de diffuser, soit *Battle of the Blades* et *Super Speller*.

J'aimerais savoir combien d'émissions américaines de ce genre correspondent aux priorités clés que vous avez identifiées, celles qui vous tenaient à coeur.

M. Hubert T. Lacroix: Parlons de *Wheel of Fortune* et de *Jeopardy*, parce qu'il s'agit là des deux émissions qui attirent le plus d'attention; vous ne pouvez pas les rater si vous regardez la télévision de CBC en soirée.

Ces deux émissions jouent un rôle important dans le cadre de notre stratégie. Tout d'abord, elles ajoutent et attirent des revenus pour CBC/Radio-Canada que nous réinvestissons immédiatement dans la programmation canadienne. De plus, elles servent à attirer les Canadiens à notre programmation. Nous nous en servons, les avons placées de façon stratégique dans notre programmation afin d'intéresser les Canadiens, de les attirer — environ un demi-million de Canadiens regardent *Jeopardy* tous les soirs —, nous les avons donc placées dans notre programmation, une programmation qui est

exclusivement canadienne aux heures de grande écoute de 20 à 23 heures.

Sommes-nous heureux d'être obligés d'avoir recours à *Jeopardy* et *Wheel of Fortune* pour obtenir des revenus afin de pouvoir investir cet argent dans la programmation canadienne? Si je pouvais... Ce n'est pas la meilleure décision, mais les résultats sont importants; elles permettent d'obtenir des revenus et d'augmenter nos cotes d'écoute. C'est pourquoi, madame, nous diffusons ces émissions.

Mme Shelly Glover: Merci.

Combien avez-vous dépensé, par exemple l'année dernière, pour acheter des émissions américaines? Quel était le revenu publicitaire connexe?

M. Hubert T. Lacroix: Je n'ai pas ces chiffres, mais je serai heureux de vous les faire parvenir.

Mme Shelly Glover: Oui, si vous pouviez nous les fournir, ce serait parfait.

À mon avis, monsieur, nous avons des gens de talent au Canada. En fait, si je regarde l'émission *Martha Stewart*, je suis d'avis que Ken Kostick, qui vient de ma province, pourrait faire un aussi bon travail et intéresserait les Canadiens. Les téléspectateurs s'attendent à une identité canadienne dans bon nombre des émissions.

M. Hubert T. Lacroix: Madame, si je peux ajouter quelque chose, j'aimerais préciser que nous sommes le seul réseau — le seul — qui offre une programmation exclusivement canadienne tous les soirs, de 20 heures à 23 heures, parce que nous sommes le radiodiffuseur public national canadien et que nous sommes convaincus de l'importance de la programmation canadienne.

Mme Shelly Glover: Sauf que vous avez dit que beaucoup d'émissions américaines...

M. Hubert T. Lacroix: Absolument, pour les raisons que j'ai déjà données.

• (1705)

Mme Shelly Glover: Mais, c'est une contradiction; vous ne pouvez pas dire que c'est exclusivement canadien.

M. Hubert T. Lacroix: Non, mais c'est exclusivement canadien de 20 heures à 23 heures tous les soirs. *Jeopardy* et *Wheel of Fortune* sont diffusés de 19 heures à 20 heures.

Mme Shelly Glover: Très bien.

J'aimerais poser une autre petite question. Ce montant de 4 millions de dollars m'inquiète. Avec cette prime de 4 millions de dollars, on pourrait protéger 60 emplois. Et j'aimerais signaler que j'ai noté que dans votre site Internet, monsieur, on annonce des emplois, mais pourtant vous parlez de mises à pied. Je me demande pourquoi on a décidé de mettre à pied ces employés.

Le vice-président (M. Pablo Rodriguez): Pouvez-vous conclure, s'il vous plaît? Quelle est votre question?

Mme Shelly Glover: Ma question est la suivante: veuillez nous dire pourquoi vous offrez de nouveaux emplois et vous recherchez de nouveaux employés pendant que vous envisagez de licencier des gens qui ont une connaissance et une expérience de votre société?

M. Hubert T. Lacroix: Je ne suis pas au courant des emplois affichés dont vous parlez. Nous avons des règles à l'égard de l'affichage des emplois et la façon dont ces emplois doivent être annoncés. C'est une chose qui ne doit pas changer.

Malheureusement, CBC/Radio-Canada perd 800 employés très compétents. Nous allons essayer de réduire le nombre d'employés grâce aux programmes que nous avons lancés et grâce aux négociations que nous avons entamées avec nos leaders syndicaux et nos employés. Si nous pouvons mettre à pied moins d'employés, croyez-moi, c'est ce que nous ferons. Nous voulons que nos Canadiens, nos employés, conservent leurs emplois.

Le vice-président (M. Pablo Rodriguez): Merci beaucoup.

Le président a été très strict et il reste un peu de temps. Chaque parti disposera de deux minutes.

[Français]

On va procéder dans le même ordre que lors du premier tour. [*Traduction*]

Nous commencerons par M. Bagnell. Vous avez deux minutes, s'il vous plaît.

L'hon. Larry Bagnell: Merci.

Je tiens à vous remercier du courage...

- M. Charlie Angus: Monsieur le président, je vous ai parlé un peu plus tôt, et vous aviez dit que Mme Ashton pourrait avoir cinq minutes, puis que nous passerions par la suite à la période de deux minutes.
- Le vice-président (M. Pablo Rodriguez): Le dernier tour de questions s'est déroulé conformément aux règles que le comité avait adoptées. Il n'y avait que deux partis, le Parti libéral et le Parti conservateur, puis nous devions passer aux interventions de deux minutes.
- M. Dean Del Mastro: Un rappel au Règlement, monsieur le président. Je crois que M. Angus avait présenté une motion un peu plus tôt nous demandant de respecter la pleine plage de deux heures, et d'après l'horloge, nous devrions pouvoir poursuivre nos travaux jusqu'à 17 h 40. Faut-il vraiment réduire la période accordée aux députés à chaque tour? Je m'en remets à vous. Il ne nous reste pas vraiment beaucoup de questions.
 - M. Charlie Angus: C'est ce que j'avais pu comprendre.
- Le vice-président (M. Pablo Rodriguez): D'accord, quatre fois cinq minutes. Cela veut dire 20 minutes, puis nous mettrons fin à la réunion. Cela vous convient?

Une voix: Parfait.

Le président: D'accord, nous allons revenir à l'ordre établi pour le premier tour de questions.

Monsieur Bagnell, si vous le désirez, vous pouvez partager la période qui vous est accordée avec Mme Dhalla.

L'hon. Larry Bagnell: Oui, je me servirai de la moitié de la période, puis Ruby pourra utiliser le reste.

Je tiens à vous remercier du courage dont vous avez fait preuve quand vous avez décidé de conserver pratiquement intact le Service du Nord de Radio-Canada. J'espère que vous pourrez accepter mes deux petites demandes, à savoir de conserver une tour AM dans une des 13 capitales du pays et un journaliste radio à Ottawa sur les questions du Nord et de l'Arctique.

J'aimerais en connaître un peu plus long sur la question de trésorerie. Est-ce que les paiements anticipés que vous recevrez de toute manière du gouvernement fédéral vous permettront de ne pas vendre à rabais vos biens pendant la période de récession ou de conserver certains de ces 800 employés?

- **M. Hubert T. Lacroix:** C'est quelque chose que nous avions également proposé en ce qui a trait à notre souplesse financière. Cependant notre ministre n'a pas accepté cette proposition.
- L'hon. Larry Bagnell: Vous avez donc demandé des paiements anticipés au gouvernement, ou tout au moins des paiements en temps opportun, de l'argent que le gouvernement vous donnera de toute façon, et cette demande a été refusée.
- M. Hubert T. Lacroix: Nous avons essayé de présenter diverses façons de combler le besoin provisoire de 125 millions de dollars. Par exemple, nous avons proposé une marge de crédit ordinaire auprès d'une institution commerciale et un versement anticipé de nos crédits. Nous avons également demandé la permission de vendre nos biens, comme vous l'avez mentionné.

Tout ce que je vous ai dit au sujet des 125 millions de dollars dépend toujours de la décision du ministre Moore, à savoir s'il acceptera les transactions que nous lui proposons.

- **L'hon. Larry Bagnell:** Avant de céder la parole à Ruby, j'aimerais vous poser une dernière question: combien d'argent devrait-on vous prêter demain pour éviter de mettre à pied ces 800 employés?
- M. Hubert T. Lacroix: Je crois que nous en avons déjà parlé en répondant à M. Pomerleau ou à Mme Lavallée. Nous ne pouvons pas nous servir d'un prêt pour protéger 800 emplois. À moins qu'il ne s'agisse d'un financement permanent, le même problème se posera de nouveau l'année prochaine.
 - L'hon. Larry Bagnell: À moins que vos revenus n'augmentent.
- M. Hubert T. Lacroix: Oui, à moins que nos revenus n'augmentent, mais dans le contexte actuel, nous doutons fort que nos revenus publicitaires augmentent sensiblement, et je vous rappelle que ce sont les seuls que nous ayons actuellement du côté de la télévision.

● (1710)

Mme Ruby Dhalla: Dans le prolongement des propos de mon collègue, si les revenus publicitaires n'augmentent pas, alors que c'est votre seule source de revenu, est-ce que vous prévoyez d'autres pertes d'emploi?

M. Hubert T. Lacroix: C'est précisément pour cela que nous rappelons continuellement aux membres de ce comité que lorsque nous parlons des droits de distribution, du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale ou de toute autre initiative proposée par le gouvernement ou le CRTC, il faut y inclure CBC/Radio-Canada, sinon, nous reviendrons vous dire qu'il va falloir supprimer des emplois.

Mme Ruby Dhalla: La structure démographique du pays évolue rapidement. Ma circonscription de Brampton est l'une des plus multiculturelles et des plus multilingues du pays. Quelles seront les conséquences des pertes d'emploi et des suppressions d'émissions régionales et locales sur la programmation ethnique et sur les communautés ethniques du pays?

M. Hubert T. Lacroix: Madame, votre question est très précise. Je vais devoir y apporter une réponse plus détaillée que celle que je pourrais vous donner aujourd'hui.

Mme Ruby Dhalla: Bien. J'aimerais que vous me donniez de l'information à ce sujet, car je sais que c'est une préoccupation importante pour le télédiffuseur public national que vous êtes. Les communautés ethniques veulent qu'on leur propose des émissions qui les concernent et qu'on leur parle des questions qu'elles jugent importantes. Je sais que CBC/Radio-Canada s'est efforcée d'établir de bonnes relations et des points de communication avec elles, et j'aimerais avoir plus d'information à ce sujet, qui préoccupe beaucoup de monde.

M. Hubert T. Lacroix: Absolument.

Mme Ruby Dhalla: J'aimerais vous poser une dernière question. Le passage au numérique doit s'effectuer d'ici 2011. Il comporte des coûts importants. Est-ce que CBC/Radio-Canada a prévu ces coûts? Quelle en sera la nature pour la société? Pouvez-vous nous présenter les défis spécifiques que devront relever la société et les stations régionales dans l'ensemble du pays?

M. Hubert T. Lacroix: Comme vous le savez, ce problème concerne l'ensemble de l'industrie, et non pas uniquement CBC/Radio-Canada.

La semaine dernière, le groupe de travail du CRTC a proposé une sorte de plan hybride. CBC/Radio-Canada dispose actuellement de huit transmetteurs qui couvrent environ 47 p. 100 de la population. Parmi les plans que nous avons proposés il y a déjà bien longtemps, un autre plan hybride prévoyait 44 transmetteurs couvrant environ 80 p. 100 de la population; en fonction de l'issue des discussions actuellement en cours, nous aurons donc de huit à 44 transmetteurs. Il me serait difficile de vous donner un chiffre exact.

Actuellement, c'est le financement qui nous pose un très gros problème. Il n'y a pas assez de liquidité dans les plans de financement fédéraux.

[Français]

Le vice-président (M. Pablo Rodriguez): Merci, madame Dhalla. C'est tout le temps qu'on a.

Madame Lavallée.

Mme Carole Lavallée: Merci beaucoup.

Monsieur Lacroix, dans votre présentation, vous avez dit que Radio-Canada doit rester profondément enracinée dans les régions. Je veux vous parler de la région de l'Abitibi, qui est un territoire immense habité par 150 000 personnes. C'est une vraie région éloignée.

Non seulement Radio-Canada n'y est-elle pas enracinée, elle n'y est pas du tout. À Rouyn-Noranda, selon une espèce d'amanchure — je n'ai pas d'autre mot pour l'expliquer —, un bon nombre de journalistes travaillant à Radio Nord lisent un même bulletin de nouvelles à la fin de la journée, et il est écrit et lu dans le même ordre. À 17 heures, c'est TQS; à 17 h 30, ils changent de décor et c'est TVA; et à 18 heures, c'est Radio-Canada. Vous comprenez que les gens de l'Abitibi—Témiscamingue trouvent que cette information n'est pas du même niveau que celle de Radio-Canada. De plus, ils ont créé un comité régional pour s'entendre sur ce qu'ils demanderont à Radio-Canada.

Ils m'ont demandé, monsieur Lacroix, de vous demander d'aller les voir. Vous êtes invité à vous rendre en Abitibi—Témiscamingue pour y rencontrer le conseil régional des élus et discuter avec les gens qui en font partie de la façon dont l'information pourrait être améliorée et être plus — je n'ai pas d'autre mot — « radiocanadienne ». Ils y tiennent beaucoup, évidemment. J'espère que vous me répondrez au sujet de cette invitation.

Avez-vous un commentaire à formuler?

M. Hubert T. Lacroix: J'ai passé beaucoup de temps en Abitibi, dans ma vie, et il me fera plaisir d'y retourner.

Mme Carole Lavallée: Parfait. Je le leur dirai et ça leur fera plaisir.

J'aimerais maintenant vous parler des redevances accordées aux chaînes spécialisées. Quand Pierre Karl Péladeau est venu au comité, il a dit qu'il faudrait prendre les redevances des chaînes spécialisées et les redistribuer aux chaînes généralistes, et que ce serait là une de ses bouées de sauvetage.

Un bon nombre de redevances vont aux chaînes spécialisées américaines, par exemple à CNN. Certains de mes amis ont rencontré des représentants de CNN la semaine dernière dans un grand congrès américain. La chaîne CNN est morte de rire parce que les Canadiens lui envoient des millions de dollars sans qu'elle ait à faire quoi que ce soit. CNN et ses annonces publicitaires sont diffusées à tous les Canadiens, aux Québécoises et aux Québécois et, en plus, cette chaîne reçoit des millions de dollars.

Pensez-vous que la solution de Pierre Karl Péladeau est intéressante?

● (1715)

M. Hubert T. Lacroix: Je présume que vous parlez encore de *fee-for-carriage*, des redevances.

Mme Carole Lavallée: Oui, je parle des tarifs de distribution.

M. Hubert T. Lacroix: Vous avez sûrement lu dans mes commentaires d'introduction l'importance que CBC/Radio-Canada attache à la possibilité de toucher une partie de ces redevances. C'est l'une des trois pistes de solution que je vous avais suggérées, madame, dans mes commentaires d'introduction.

Mme Carole Lavallée: Je vous remercie. Je voulais que ce soit très clair.

L'année passée, le fameux rapport préparé par ce comité contenait une recommandation du Bloc québécois en guise de rapport complémentaire. On disait que les problèmes de la Société Radio-Canada et ceux de CBC sont très différents et que, par conséquent, ils requièrent des solutions différentes.

On sait qu'en temps de crise, il faut faire des choix. Avez-vous entrepris une réflexion en ce sens?

M. Hubert T. Lacroix: Les problèmes financiers actuels de CBC/Radio-Canada ne sont pas un problème du réseau anglais par rapport au réseau français, ni de la radio par rapport à la télévision. C'est l'ensemble de la société qui est affecté par ce qui se passe. C'est tout le modèle économique de CBC/Radio-Canada qui est affecté. À l'interne, on ne voit pas ça comme un problème de gens, au contraire. Si vous avez entendu mes commentaires, vous saurez que toutes les parties de notre entreprise ont participé à l'exercice visant à équilibrer notre budget. Ce n'est pas simplement un problème de radio ou de télévision, de service anglais ou de service français, c'est un problème structurel de CBC/Radio-Canada.

Mme Carole Lavallée: J'étais certaine que vous alliez me répondre ainsi, monsieur Lacroix. Il reste que le citoyen ordinaire regarde aller CBC et Radio-Canada et s'aperçoit que les problèmes sont différents. CBC doit faire une grande concurrence à la télévision américaine. Vous avez dit vous-même devoir acheter des émissions américaines et les placer au début de votre période de grande écoute pour que les gens...

Le vice-président (M. Pablo Rodriguez): Votre temps est écoulé, madame Lavallée.

Mme Carole Lavallée: Je n'ai même pas le droit de finir ma phrase.

Le vice-président (M. Pablo Rodriguez): Madame Ashton.

Mme Niki Ashton (Churchill, NPD): Merci beaucoup, monsieur le président.

J'aimerais d'abord vous remercier, monsieur Lacroix, d'avoir accepté de comparaître aujourd'hui, ainsi que pour la discussion que nous avons eue la semaine passée.

[Traduction]

J'aimerais dire tout d'abord que c'est évidemment pour nous un plaisir que de participer à ce débat en tant que députés. Je suis certaine que nous partageons tous le plaisir de discuter de ces questions importantes.

L'une d'entre elles, qui concerne CBC/Radio-Canada, notre télédiffuseur public national, nous tient particulièrement à coeur, non pas simplement parce que nous représentons nos électeurs, mais également parce que nous sommes Canadiens. Certains commentaires critiques que j'ai entendus me semblent très préoccupants. Évidemment, je comprends que la critique a toujours sa place et qu'il est important de poser des questions dans le contexte actuel. En voyant mes collègues d'en face parler en termes très négatifs du travail que fait CBC/Radio-Canada, j'estime que dans le contexte des difficultés actuelles, nous devons établir des relations positives avec notre télédiffuseur public ainsi qu'avec tous les médias et nous devons chercher à améliorer la situation pour tous ceux qui perdent leur emploi et pour tous les Canadiens qui comptent sur CBC/Radio-Canada et sur son importante programmation.

Je suis bien consciente des défis que doit relever CBC/Radio-Canada. Grâce à la société, je connais bien la région où j'ai grandi et je connais aussi l'ensemble de la planète; j'apprécie donc grandement son travail.

J'aimerais aborder la question suivante, même si je sais qu'elle a été présentée de bien des façons différentes aujourd'hui, mais en mettant particulièrement l'accent sur les compressions budgétaires imposées dans ma région, surtout à la station appelée North Country située à Thompson, au Manitoba. J'aimerais aussi attirer l'attention sur la suppression, dans la province voisine de Saskatchewan, de la station Keewatin Country, située à La Ronge.

Vous avez dit que les stations ne subiront pas de compressions budgétaires et j'aimerais me convaincre que c'est bien ce qui est prévu. Pourtant, il semble y avoir une contradiction dans l'information fournie. Le jour même où on a appris que ces deux stations allaient fermer, on a parlé non plus de stations, mais de bureaux alors qu'en réalité, dans la licence du CRTC et dans le site Web de CBC/Radio-Canada, on dit qu'il s'agit de stations.

Ce que je voudrais dire au nom de ma région et de mes voisins situés plus à l'ouest, c'est qu'il faut reconsidérer les décisions concernant ces stations. Soyons précis. Nous parlons d'une personne dans chacun des deux endroits, qui se fait le porte-parole d'une région comme la mienne, 11 fois plus grande que l'Angleterre, et c'est la même chose dans la province voisine. Dans ma région, c'est la station North Country de CBC, où une personne s'adresse à 23 localités; dans le nord de la Saskatchewan, son homologue s'adresse à 18 localités. Ces deux personnes font un travail remarquable qui est essentiel non seulement pour notre région, mais pour nos provinces et pour l'ensemble de la nation.

Ma question est sans doute plus spécifique, mais compte tenu de la proportion de la population qui vit à Winnipeg par rapport à celle qui vit à l'extérieur, je crains que si nous perdons notre station, au lieu d'avoir un animateur qui assure la programmation régulière à l'extérieur de Winnipeg, nous aurons un journaliste auquel on fera appel en fonction des événements à couvrir. Je crois savoir que la situation est la même en Saskatchewan.

Compte tenu de l'importance accordée à la programmation régionale, comme vous l'avez indiqué et comme le précise le mandat de CBC/Radio-Canada, je demande, au nom de la région que je représente ainsi que de la région voisine, que ces stations soient rétablies, que l'on reconnaisse l'importance de leur programmation et que le travail effectué par ces deux employés de part et d'autres de la frontière provinciale soit considéré comme essentiel à la réalisation du mandat de CBC/Radio-Canada. Il va encore y avoir bien des discussions sur la solution à trouver, mais au nom des gens que je représente, j'aimerais essentiellement faire admettre que les émissions conçues dans le nord pour le nord sont essentielles au mandat de CBC/Radio-Canada.

Voilà mon commentaire et ma question. Merci.

(1720)

Le vice-président (M. Pablo Rodriguez): Si vous voulez répondre, vous avez 10 secondes.

Des voix: Oh, oh!

M. Hubert T. Lacroix: J'ai pris bonne note de vos propos. Comme vous le savez, cet échange a eu lieu la semaine dernière. Ces deux stations, confiées chacune à un animateur unique, sont importantes, comme le sont les 798 personnes visées par les compressions budgétaires de CBC/Radio-Canada. Nous allons regarder tous les détails une fois que nous aurons compris les conséquences du changement pour nos émissions et nous essayons de ménager une marge de manoeuvre dans le dossier de notre programmation régionale.

[Français]

Le vice-président (M. Pablo Rodriguez): Madame Boucher.

Mme Sylvie Boucher (Beauport—Limoilou, PCC): Je vous remercie, monsieur Lacroix, d'être parmi nous aujourd'hui.

En tant que francophone du Québec, je sais que dans notre province, nous ne faisons pas face à ce problème, étant donné que tout le monde y parle français. Par contre, je suis un peu inquiète quand on m'annonce que Windsor va éliminer des programmations destinées aux francophones dans le sud de l'Ontario, qu'à Thompson, dans le nord du Manitoba, on va annuler des programmations qui touchent un auditoire composé principalement de personnes de nos premières nations, et qu'on va probablement couper 336 emplois à l'intérieur des services francophones.

Quelles sont vos intentions concernant la protection de l'identité culturelle des communautés francophones, tant au Québec que partout au pays?

M. Hubert T. Lacroix: C'est une question très importante. Le modèle que nous voulons utiliser à Windsor est celui qu'on utilise déjà pour couvrir les enjeux francophones en Alberta et en Saskatchewan. Selon ce concept, des équipes de trois personnes, par exemple à partir de Calgary pour Edmonton, couvrent la province de l'Alberta. On utilise déjà ce modèle à Regina et Saskatoon.

Je suis tout à fait conscient de ce qui se passe à Windsor, entre autres. Nous savons aussi, en tant que radiodiffuseur public, à quel point nos services sont importants pour certaines minorités, qu'il s'agisse de francophones dans les endroits dont vous avez parlé ou d'anglophones au Québec, notamment. Nous avons fait tout ce que nous avons pu pour tenir compte de cela dans le cadre des réductions que nous avons appliquées.

On parle de coûts, et je voudrais profiter de l'occasion pour aborder une question, monsieur le président, vu que c'est la dernière question ou à peu près, si je comprends bien. Mme Glover parlait plus tôt du montant que les policiers reçoivent. J'ai beaucoup de respect pour le travail qui est fait. Vous aurez compris, évidemment, que les 74 000 \$ ou 75 000 \$ dont on a parlé, qui représentent la moyenne générale, incluent tous les avantages offerts à CBC/Radio-Canada. En effet, il ne s'agit pas de 74 000 \$ ou 75 000 \$ et des avantages en sus. Ces derniers sont inclus dans le montant. Je voudrais aussi profiter de l'occasion pour vous dire qu'à CBC/Radio-Canada, nous contrôlons les coûts de la meilleure façon possible et que nous sommes conscients de nos obligations envers les communautés francophones et anglophones en situation minoritaire.

Mme Sylvie Boucher: Une autre chose m'a fait un peu sursauter. Vous avez dit que le contenu américain diffusé le soir générait des revenus. Est-ce à dire que nos émissions canadiennes, pancanadiennes, sont moins profitables?

M. Hubert T. Lacroix: Il est clair, madame, qu'il coûte beaucoup plus cher pour CBC/Radio-Canada ou tout autre radiodiffuseur canadien de créer une heure de programmation, dans le cas d'une dramatique, que d'acheter une heure de programmation aux États-Unis. C'est là que réside tout le problème du modèle économique canadien.

[Traduction]

M. Dean Del Mastro: Je vais utiliser le reste du temps accordé à Mme Boucher

Une petite question: vous avez parlé à plusieurs reprises des droits de distribution. Juste avant d'arriver, j'ai remarqué dans un article du *Globe and Mail* que les droits de distribution demandés par les télédiffuseurs représentent, d'après le CRTC, environ 352 millions de dollars; c'est tout un montant d'argent. Je crains qu'une fois qu'on

vous aura accordé des droits de distribution, rien ne vous empêche d'en hausser constamment le montant, et ce sont les abonnés, qui sont aussi des contribuables canadiens, qui vont devoir en payer le prix.

En l'absence de toute garantie concernant l'affectation de ces fonds à du contenu canadien — vous demandez, je crois, que le CRTC les consacre à des fins spécifiques — si les fonds sont tout simplement attribués aux télédiffuseurs, ou même s'ils parviennent à les retrancher de l'argent qu'ils utilisent actuellement, est-ce qu'on ne va pas prendre l'argent des abonnés pour le canaliser vers Hollywood à la faveur d'une surenchère constante, comme dans le privé...?

Vous êtes différent des autres. Vous recevez une subvention des contribuables en contrepartie de votre prestation de services. Ce sont les mêmes citoyens qui devront acquitter les droits de distribution. Ce que je crains, c'est qu'à partir des 352 millions de dollars actuels, on atteigne 700 millions de dollars d'ici un an ou deux, et que tout cela ne serve qu'à acheter de plus en plus d'émissions américaines, puisque ce sont elles qui rapportent.

Est-ce que vous partagez mes craintes?

M. Hubert T. Lacroix: Non, monsieur, et cela pour deux raisons. Tout d'abord, vous prétendez que c'est l'ensemble de la population qui va acquitter la facture des droits de distribution. Nous avons déjà eu une conversation à ce sujet devant le comité il y a quelques jours, et on vous a parlé de la façon dont les différents télédiffuseurs allaient traiter les conséquences des droits de distribution. Deuxièmement, si l'on insiste pour qu'il y ait un lien entre les droits de distribution et les engagements pris envers la programmation locale ou les émissions jugées dignes d'intérêt par le CRTC, et si les télédiffuseurs en sont tenus responsables, l'argent des droits de distribution ne sera pas envoyé à Hollywood et n'apparaîtra pas sous forme de profit dans le bilan des télédiffuseurs.

Le vice-président (M. Pablo Rodriguez): Merci.

Je vous remercie, monsieur Del Mastro.

Merci à tous.

[Français]

Merci beaucoup, monsieur Lacroix. C'était une réunion importante. Évidemment, le débat autour de Radio-Canada va se poursuivre.

• (1730)

[Traduction]

M. Hubert T. Lacroix: Merci.

Le vice-président (M. Pablo Rodriguez): Merci à tous et à mercredi prochain.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes Published under the authority of the Speaker of the House of Commons Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: http://www.parl.gc.ca Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.